

Grand Chambéry

RAPPORT DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION
ET DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS 2019



www.grandchambery.fr

SOMMAIRE

PARTIE 1

LES INDICATEURS TECHNIQUES

LE TERRITOIRE DESSERVI	5
Présentation du périmètre	5
L'organisation du service de collecte et le traitement des déchets du territoire	6
Les déchets pris en charge par l'agglomération et la répartition des compétences	8
LA PRÉVENTION DES DÉCHETS	9
Indice de réduction des déchets par rapport à 2010	10
Description des actions de prévention des déchets	10
L'ORGANISATION DE LA COLLECTE DES DÉCHETS	19
La pré-collecte	19
Les moyens humains et matériels de la collecte	20
Les équipements à disposition des usagers pour la collecte en apport volontaire	21
Organisation de la collecte en porte-à-porte	24
Fréquences de collecte	26
Évolution de l'organisation de la collecte	28

LE BILAN DE LA COLLECTE DES DÉCHETS	29
L'évolution des tonnages	29
Les performances de collecte	31
L'ORGANISATION DU TRAITEMENT DES DÉCHETS	33
LE BILAN DU TRAITEMENT DES DÉCHETS	34
Les tonnages traités et leur valorisation	34
Les refus de tri	35
Indice de réduction des quantités de déchets mis en installation de stockage	36
Performances énergétiques des installations	36
IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SANITAIRE	37
LA RELATION AUX USAGERS	37

PARTIE 2

LES INDICATEURS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS

BUDGET, COÛT DU SERVICE ET FINANCEMENT	41
Le montant annuel global des dépenses liées au fonctionnement du service et aux investissements	41
Le montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises	43
Les recettes de fonctionnement	45
Les recettes d'investissement	45
DES OUTILS DE GESTION DES DÉCHETS : LA MATRICE DES COÛTS ET LA MÉTHODE COMPTACOÛT®	45
Structure du coût par poste de charges en pourcentage et en € par habitant (tous flux confondus)	46
Structure du coût par poste de produits en pourcentage et en € par habitant (tous flux confondus)	46
Les coûts aidés en €/HT/hab. des flux	47
La répartition des charges par flux et par étape technique en € HT/tonne	47
Le coût aidé du service public	47
Glossaire et lexique	48

Edito



Daniel Rochaix

Vice-Président en charge des déchets ménagers et assimilés et des programmes de prévention

En 2019, la Direction de la gestion des déchets a consolidé la réorganisation de la direction engagée en 2018, dont l'objectif était d'améliorer le service rendu aux habitants, à travers notamment la modernisation et sécurisation de la collecte, la lutte contre les incivilités, et la poursuite des efforts pour la prévention des déchets, qui se traduisent notamment par les actions « phare » suivantes :

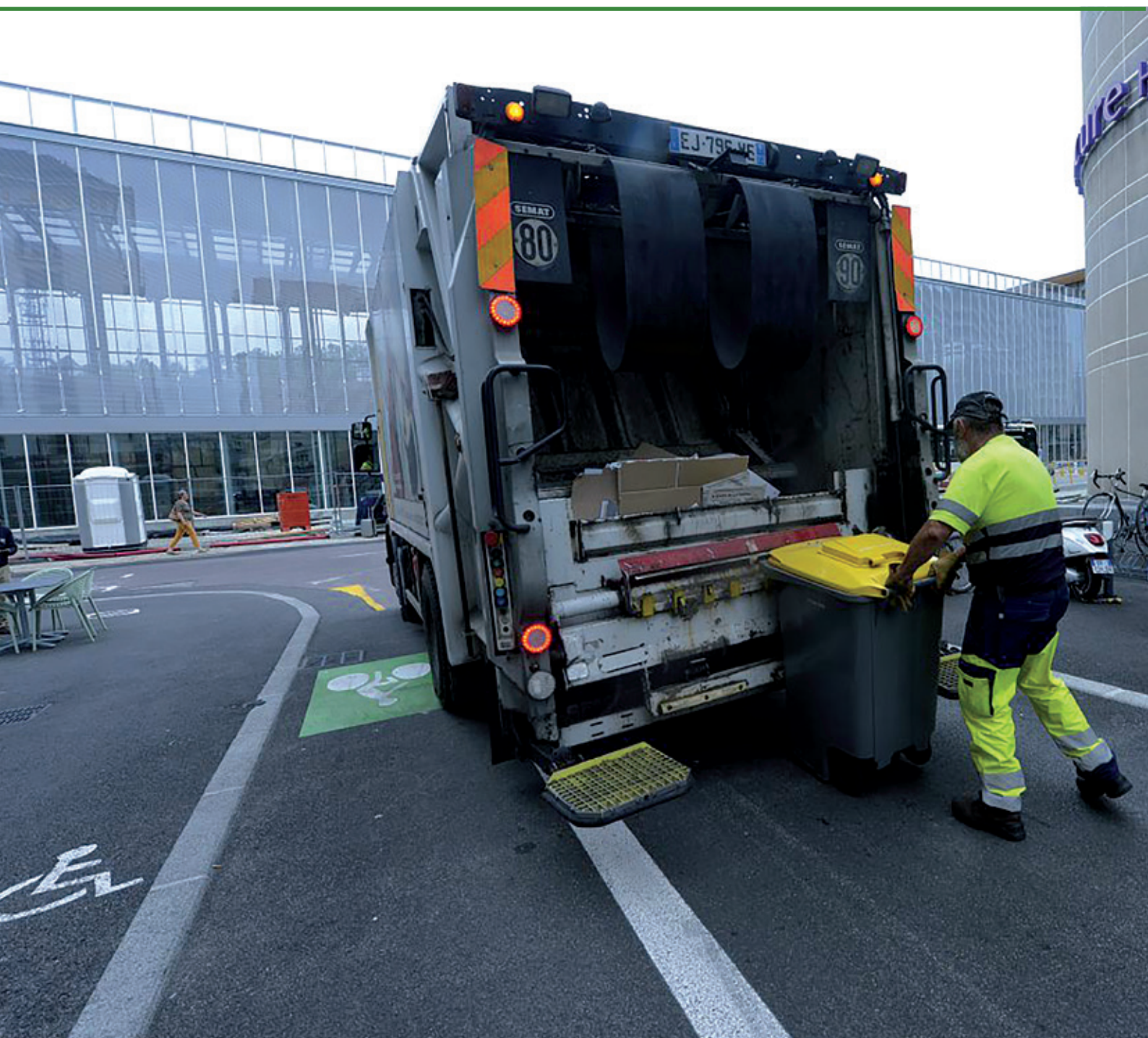
- > Conteneurisation : la conteneurisation (conteneur grand volume enterré, semi enterré ou en colonne aérienne) se poursuit sur le même rythme : 120 nouveaux conteneurs et une centaine supplémentaire en rénovation. Cela permet de moderniser le mode de collecte, de réduire la pénibilité pour les agents, d'améliorer leur sécurité au travail, et de limiter les nuisances pour l'utilisateur comme le risque d'incendie.*
- > Main courante embarquée : les camions de collecte (benches et grues) ont été équipés d'informatique embarquée qui permet : le guidage des équipages sur les circuits, la remontée en temps réel par les équipages des incidents de collecte, et un meilleur suivi par le service.*
- > Organisation des tournées : le « fini parti », source d'insécurité au travail, a pris fin, parallèlement à la révision des circuits de collecte. Ce projet s'est étalé sur plusieurs mois, et les ajustements des circuits sont désormais réalisés en continu. La contribution des agents à ce travail a été cruciale.*
- > Engagement pour la réduction de la production de déchets : Le Contrat d'objectif déchets et économie circulaire (CODEC) fait suite au plan local de prévention des déchets. Il est signé entre Grand Chambéry, l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME). C'est un des outils pour orienter les pratiques d'achat, d'utilisation, et de fin d'utilisation vers plus de durabilité, en visant la limitation des impacts sur l'environnement. Cela recouvre des notions comme l'écoconception, le bilan global, l'économie circulaire (réemploi, matériaux durables...).*

Nous retiendrons également de l'année 2019 les faits suivants :

- > Réalisation de diagnostics « déchetterie » et « conteneurisation », qui aboutiront à des propositions sur le niveau d'équipement et les services à l'utilisateur.*
- > Le 2nd défi zéro déchet, de septembre à décembre, a rassemblé 184 foyers.*
- > Les incivilités sur les aires (dépôts sauvages, déchets non conformes) font l'objet d'une attention constante, avec notamment une facturation dès la 2ème alerte.*
- > La poursuite du traitement des sacs au sol : 840 foyers qui étaient dans ce cas sont désormais équipés à proximité de conteneurs grand volume ou de points de regroupement en bacs roulants.*

PARTIE 1

les indicateurs techniques



L'organisation du service de collecte et le traitement des déchets du territoire

La collecte et le traitement des ordures ménagères constituent l'une des **compétences historiques de l'agglomération** avec le traitement des eaux usées. L'intercommunalité chambérienne prend en charge, dès sa création, la construction et le fonctionnement d'équipements structurants pour l'élimination des déchets. La collecte est réalisée par des agents communaux de la ville de Chambéry jusqu'en 2001. Avec la création de Chambéry métropole, ceux-ci deviennent des agents intercommunaux.

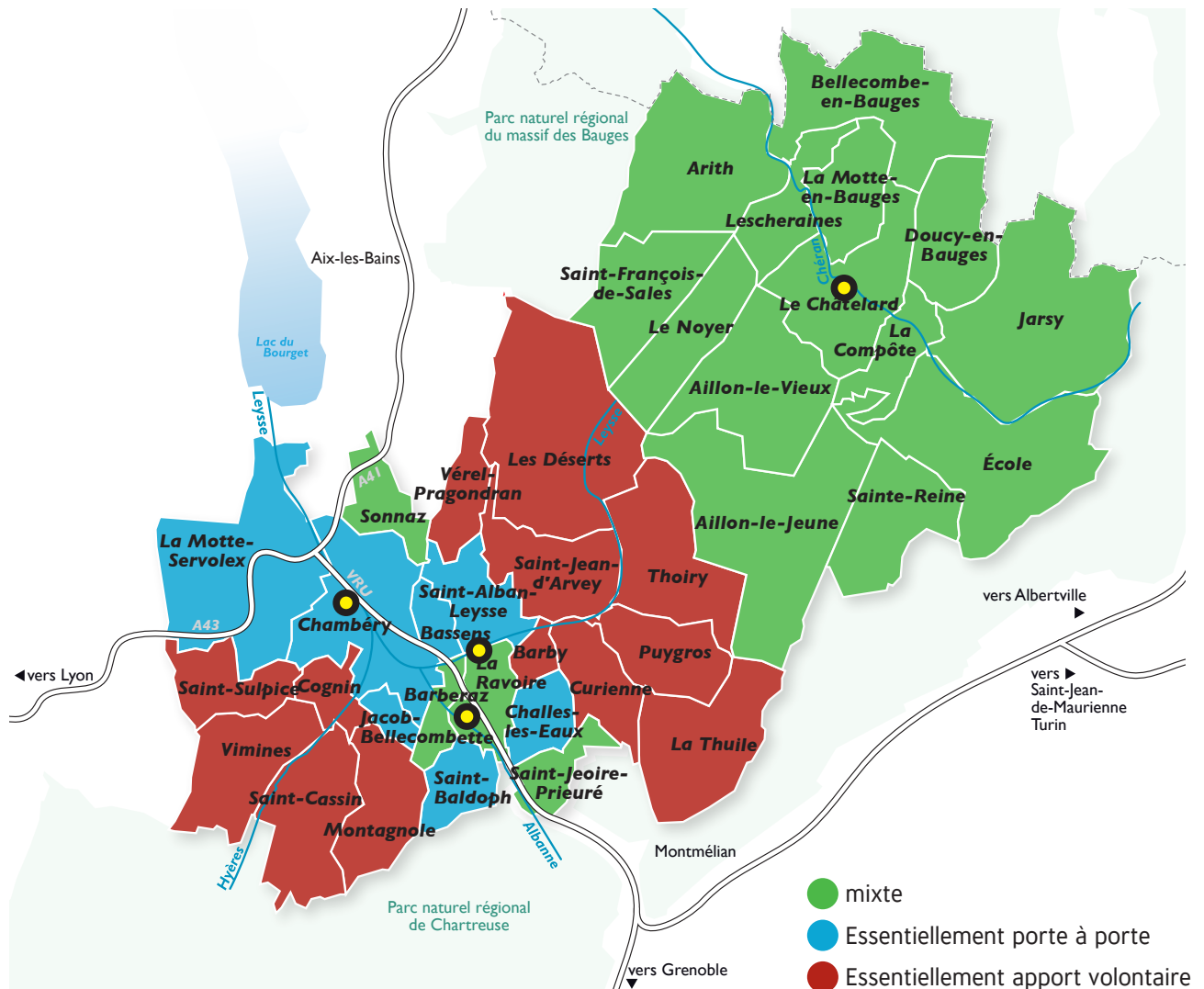
La Direction de la gestion des déchets, forte d'une centaine d'agents, est chargée de :

- > collecter les déchets des ménages et ceux des professionnels qui sont similaires aux déchets ménagers ;
- > les diriger vers des installations performantes de valorisation, par recyclage ou production d'énergie ;
- > accompagner les habitants et les entreprises à réduire leurs déchets et mieux les trier : communiquer en proximité, sensibiliser les scolaires, développer et faire connaître des solutions permettant d'éviter de produire des déchets.

Trois modes de collecte des déchets coexistent sur le territoire :

- > **La collecte « en porte-à-porte » comprenant :**
 - les bacs présentés individuellement par les foyers, levés et vidés dans les véhicules de collecte ;
 - Il existe encore quelques secteurs où les déchets en sacs sont ramassés par les agents de collecte. Ce mode de collecte reste très minoritaire et doit être totalement supprimé pour la sécurité des agents.
- > **La collecte en apport volontaire : les foyers apportent et déposent leurs déchets dans des points d'apport volontaire**
 - Conteneurs grand volume aériens (« colonnes » aériennes) ;
 - Conteneurs grand volume enterrés ou semi enterrés ;
 - Points de regroupement de bacs roulants dédiés à une ou à un ensemble de rues, ou bien à un habitat collectif.
- > **les déchetteries, forme spécifique d'une collecte en apport volontaire.**

Les types de collecte des ordures ménagères et la localisation des déchetteries



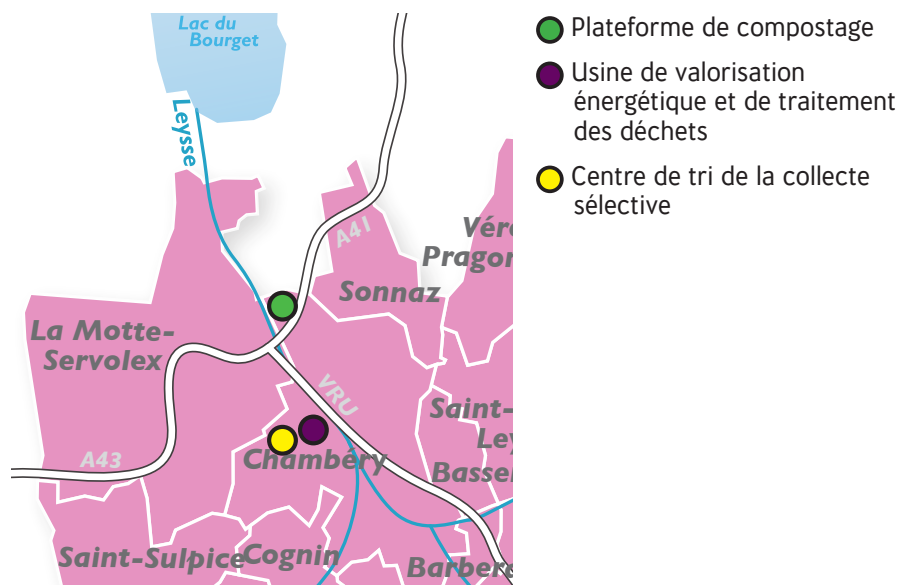
La collecte en porte-à-porte représente environ 2/3 des tonnages d'ordures ménagères et de collecte sélective, le tiers restant l'étant en apport volontaire :

- **Collecte sélective :** 57.77% des tonnages sont collectés en porte-à-porte et 42.23% en apport volontaire ;
- **Ordures ménagères :** 64.95% des tonnages sont collectés en porte-à-porte et 35.05% en apport volontaire

Quatre déchetteries
gratuites et ouvertes jusqu'à
7 j/7 sont à disposition des
usagers.

Une fois collectés, les déchets sont transportés jusqu'aux **équipements de traitement**, permettant le tri des déchets en vue de leur valorisation matière (recyclage), organique (compostage) ou énergétique (incinération).

Les types de traitement



Depuis le 1er janvier 2010, l'agglomération transfère le **traitement des ordures ménagères et le tri des collectes sélectives** au syndicat mixte de traitement des déchets **Savoie Déchets**.

Ce syndicat mixte a été créé pour répondre à la volonté des collectivités « membres » de disposer d'équipements et de solutions pérennes de traitement, au niveau local, tout en s'assurant de la maîtrise des coûts et des impacts environnementaux. 13 collectivités territoriales adhèrent à Savoie Déchets, représentant un bassin de plus de 530 000 habitants (population DGF), soit la quasi-totalité de la population du département. Savoie Déchets assure le traitement des Ordures Ménagères résiduelles par incinération avec valorisation énergétique et le tri des collectes sélectives.

Les déchets pris en charge par l'agglomération et la répartition des compétences

Par application du Code Général des Collectivités Territoriales (Article L2224-13), l'agglomération est compétente pour l'élimination des déchets « ménagers et assimilés », à savoir la collecte et le traitement des déchets des ménages. Les déchets assimilés sont des déchets professionnels que les collectivités peuvent, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, collecter et traiter sans sujétions techniques particulières (cf. article L2224-14 et 26).

La collectivité exerce l'ensemble de la compétence collecte, à laquelle les déchetteries et la plateforme de déchets verts sont rattachées ainsi que le transport, le transit et le regroupement, selon l'article L2224-13 du CGCT. L'agglomération intègre la prévention des déchets, la relation à l'usagers, et toutes les actions rattachées à sa compétence collecte.

Les déchets pris en charge par l'agglomération

	ordures ménagères résiduelles	Emballages recyclables et papier	verre	textiles et chaussures	pneus	déchets d'équipements électriques et électroniques	mobilier	gravats et plâtres	encombrants	bois	métaux	déchets dangereux, huiles minérales et alimentaires	végétaux	Sapins de Noël	Piles
collecte bac	x	x	x										pavillonnaire Chambéry	CV Chambéry	
collecte grue CGV	x	x	x	x											écoles et mairies
déchetteries		x	x		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
plateforme déchets verts Champlatt :										x			x		

La prévention des déchets

La prévention est l'ensemble des actions réalisées avant qu'un produit soit acheté, utilisé, abandonné et devienne un déchet, et qui contribue d'une part à la réduction de la quantité des déchets et d'autre part à la diminution de leur nocivité.

Les déchets évités représentent également une économie pour la collectivité et, au final, pour le consommateur-contribuable qui en assure le financement.

La politique de prévention et de réduction des déchets menée par Grand Chambéry repose sur 3 piliers :

- > **La gestion de proximité des biodéchets*** : les biodéchets représentent environ 30% des ordures ménagères résiduelles. Gorgés d'eau et de matières organiques, ces déchets ont un potentiel d'amendement qui incite à privilégier leur retour au sol, et si possible au plus proche de leur lieu de production : c'est ce qu'on appelle la gestion de proximité des biodéchets.
- > **L'accompagnement au changement de pratiques des habitants, en tant que consommateurs** : éclairés par la connaissance des impacts environnementaux à toutes les étapes du cycle de vie du produit, les habitants peuvent choisir d'influer sur la production de déchets et le gaspillage des ressources (moins acheter, mieux acheter, mieux utiliser, recycler, réemployer, mieux jeter...). Par ailleurs, des pratiques comme l'apprentissage de la réparation de biens d'équipement, du réemploi (conservation pour le même usage) ou de la réutilisation d'objets (usage nouveau), permettent d'augmenter la durée de vie des biens de consommation.
- > **L'économie circulaire** : c'est un modèle économique dont l'objectif est de produire des biens et des services de manière durable : de leur conception jusqu'à leur fin de vie, limiter la consommation et le gaspillage de ressources (matières premières, eau, énergie) ainsi que la production des déchets. Il s'agit de rompre avec le modèle de l'économie linéaire (extraire, fabriquer, consommer, jeter) pour un modèle économique « circulaire » plus vertueux.

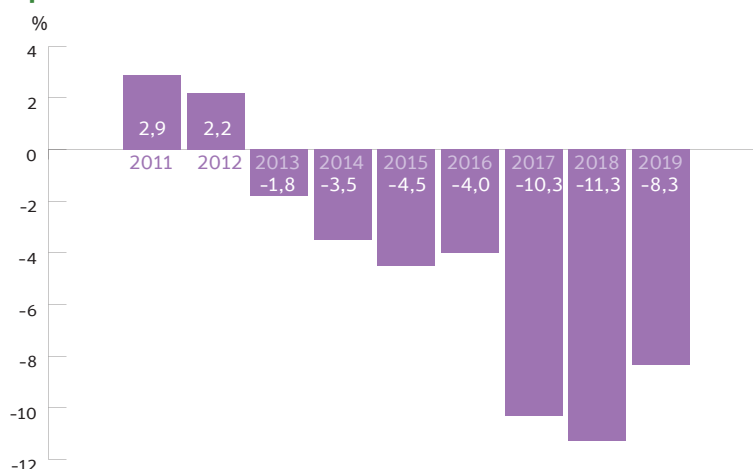
Cette politique de prévention des déchets s'inscrit dans un cadre qui a débuté dès 2009 avec la mise en œuvre du Programme Local de Prévention des déchets (2009-2015) puis du dispositif « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage » (2016 - 2018). Depuis 2018, Grand Chambéry est engagée dans un Contrat d'Objectifs Déchets et Economie Circulaire (CODEC). Signé avec l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie).

Indice de réduction des déchets par rapport à 2010

L'indice de réduction des déchets est un indicateur devenu obligatoire en 2016 et qui pose le principe que le tonnage de déchets ménagers et assimilés produit en 2010 vaut 100. Plus l'indice s'éloigne de 100, plus la collectivité est vertueuse en réduction de la production de déchets.

Un autre calcul permet de mesurer l'impact des différentes actions de prévention initiées depuis 2010 et de vérifier le respect d'un des objectifs de la loi de transition énergétique pour la croissance verte : diminuer de 10% le ratio (kg/habitant) de déchets ménagers et assimilés entre 2010 et 2020. Avec une nouvelle baisse enregistrée de 12 % en 2019 (par rapport à 2010), cet objectif, atteint dès 2017, se confirme en 2019.

Indice de réduction des déchets ménagers et assimilés depuis 2011



Description des actions de prévention des déchets

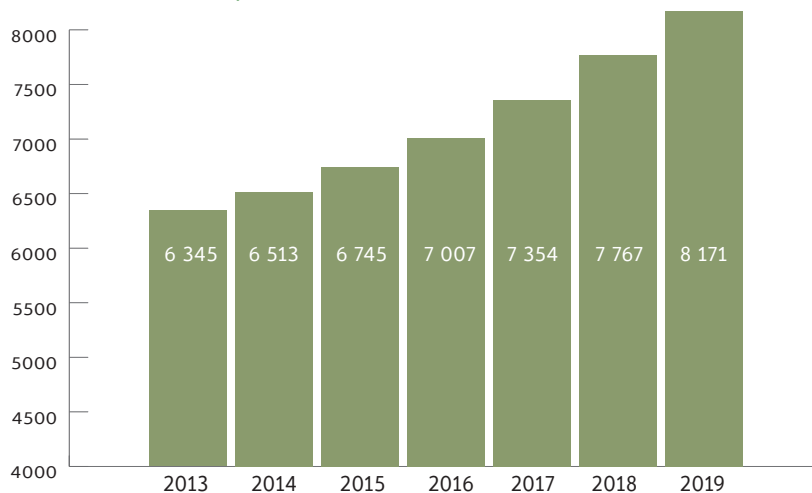
Gestion de proximité des biodéchets

Promotion du compostage individuel par l'acquisition de composteurs de jardin

Résultat des 7 journées de distribution organisées dans l'année, 404 nouveaux foyers se sont équipés d'un composteur (soit une **estimation de 90 tonnes d'ordures ménagères détournées du circuit classique**). Ce chiffre porte à 8 171 le nombre de composteurs remis depuis le démarrage de l'opération en 2003.

Dans une démarche de proximité avec l'ensemble des usagers du territoire, une distribution des composteurs a été organisée pour la 2e année consécutive en direction des habitants des Bauges, et 75 foyers supplémentaires se sont ainsi dotés d'un composteur.

La distribution de composteurs individuels par l'agglomération (en nombre cumulé par année)





Opération de tamisage sur un site de compostage collectif



Installation, animation et suivi de sites de compostage partagés en pieds d'immeubles ou de quartiers

Afin de ne pas limiter la pratique du compostage aux foyers disposant d'un jardin, Grand Chambéry poursuit le développement du compostage en habitat collectif ou de quartier.

84 sites de compostage collectif sont à la disposition des habitants.

Grand Chambéry s'appuie sur des prestataires et ses services pour l'aménagement des sites, leur exploitation (brassage, transferts, tamisage...), et l'animation des réseaux d'utilisateurs.

Chaque session de distribution de composteurs est systématiquement accompagnée d'une formation aux bonnes pratiques du compostage, dispensée par un animateur de Grand Chambéry qui peut ainsi répondre à toutes les questions. Les habitants retirent ensuite leur composteur en mode « à emporter » contre une participation financière de 15 €.

Assistance technique pour le compostage en restauration collective

Grand Chambéry encourage également la mise en place de systèmes de compostage autonomes pour la restauration collective et apporte un appui technique lors des études de faisabilité et de la mise en route des projets : **57 établissements scolaires, maisons de retraite ou foyers d'accueil, sont équipés.**

Au-delà de la technique de compostage, ces projets permettent aux équipes d'intendance une mise en perspective avec la problématique du gaspillage alimentaire (mise en place de pesées de déchets, pesée du pain non consommé, affichage des données, ...).



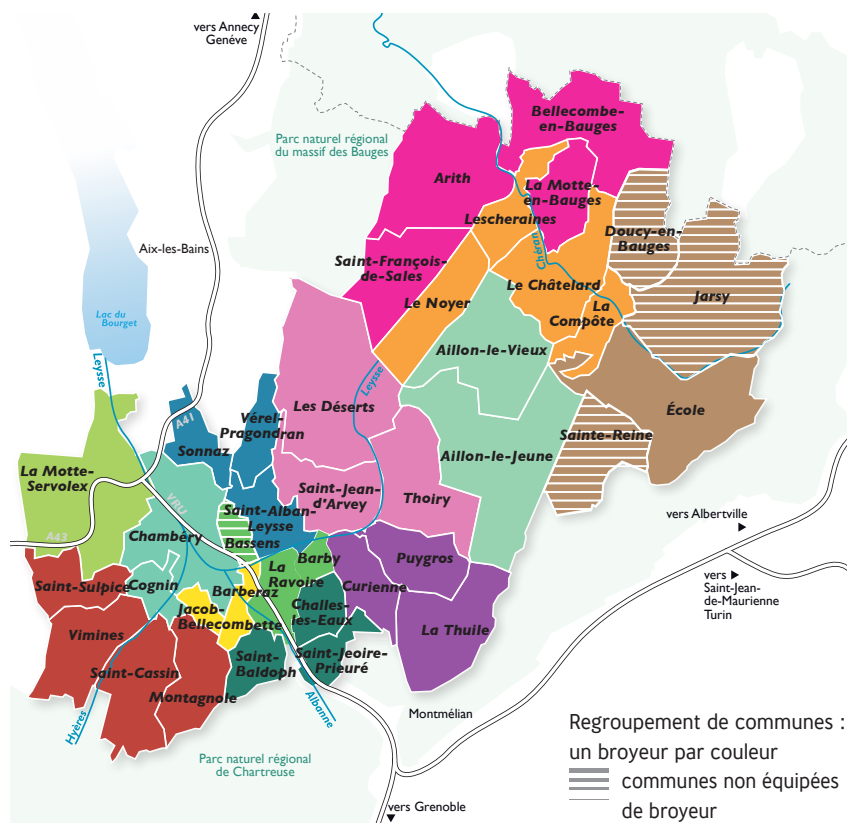
Broyage de végétaux à domicile

L'agglomération met gratuitement à disposition des habitants des broyeurs à végétaux, afin de :

- > réduire les quantités de déchets verts et notamment de branches, apportées en déchetterie,
- > favoriser l'élimination des végétaux au plus près de leur lieu de production,
- > apporter une solution de paillage évitant l'utilisation de produits chimiques et permettant de limiter les arrosages.

Les broyeurs sont fournis par l'agglomération et leur utilisation est mutualisée dans des groupements de communes. Les services communaux gèrent directement le prêt aux usagers, sous forme de planning de réservation. Plus d'information sur www.grandchambery.fr rubrique « la gestion des biodéchets ».

Les communes partenaires pour la mise à disposition d'un broyeur



En 2019, la flotte compte 13 broyeurs à végétaux pour 30 communes engagées dans le dispositif.



Une journée de démonstration de broyage s'est tenue à la déchetterie de Bissy. Une trentaine de personnes a été sensibilisée à cette occasion. Le broyage à domicile a permis d'éviter le transport de plus de 250 bennes de déchetterie, soit environ 5 800 aller-retours en voiture, que les habitants auraient dû faire, entre leur lieu d'habitation et une des déchetterie.

La lutte contre le gaspillage alimentaire

Pour mener une lutte contre le gaspillage alimentaire efficace, l'agglomération cible des publics divers : enfants, adultes, professionnels, tous impliqués pour réduire les déchets.

France Nature Environnement Savoie est en charge pour le compte de Grand Chambéry d'une **animation sur la lutte contre le gaspillage alimentaire dans les établissements scolaires**. Très appréciée, cette animation est une réelle opportunité de mener, au-delà de l'animation en classe, de véritables projets d'établissements pour impliquer élèves, gestionnaires et professeurs dans la lutte contre le gaspillage alimentaire. En 2019, **1 472 élèves de 14 établissements ont été sensibilisés au cours des 52 interventions réalisées, et 2 lycées** (St Ambroise et Monge) sont allés plus loin puisque les projets portés par les élèves ont permis d'associer les équipes des restaurants scolaires et les équipes pédagogiques.

En 2018, Grand Chambéry a pris à sa charge la collecte des biodéchets produits par l'association « la banque alimentaire », pour les porter au méthaniseur implanté sur le site du lycée agricole Reinach où ils sont traités à titre gracieux. Cette démarche, illustration concrète de ce qu'on appelle la boucle alimentaire d'économie circulaire : lutte contre le gaspillage alimentaire / gestion des biodéchets / production d'un digestat valorisé dans plusieurs exploitations agricoles voisines, a été reconduite en 2019. Ce sont près de 60 tonnes par an qui sont ainsi valorisées.

L'accompagnement au changement de pratiques

Différents outils sont mobilisés par l'agglomération pour accompagner le changement de pratiques des habitants :

- > La sensibilisation des scolaires
- > Les événements grand public
- > Les ateliers
- > Les visites de sites

Les animations pédagogiques : former et responsabiliser les citoyens de demain

L'agglomération propose des **animations pédagogiques, de la maternelle jusqu'à l'enseignement supérieur**, par du personnel en régie pour le cycle élémentaire, et des partenaires associatifs pour le secondaire.

Plus qu'une simple transmission d'informations, ces animations ont vocation à développer chez les élèves la connaissance des moyens à leur disposition pour éviter la consommation des ressources, améliorer le recyclage, réduire le gaspillage alimentaire ... et s'approcher du zéro déchet.

Les formats sont variés pour s'adapter au mieux à l'âge des élèves et aux attentes des enseignants : ateliers d'échanges autour de situations concrètes, explications à l'aide de maquettes, exercices au tableau et sur table, jeux, démonstration de camion poubelle, visites d'installations de traitement des déchets, ...

Ce sont plus de 4 900 élèves qui ont été sensibilisés cette année, de la maternelle au supérieur, ce qui représente 13% d'élèves supplémentaires par rapport à 2018. Les animations scolaires sont également une réelle opportunité pour l'agglomération de sensibiliser les foyers, par la voie des enfants qui expliquent à leur entourage ce qu'ils ont appris en classe.

Les animations pédagogiques réalisées

	nombre élèves	nombre interventions
Bilan de la sensibilisation scolaire réalisée en régie	2577	265
Animation maternelle : démonstration camion poubelle maternelle	469	6
Bilan maternelle par l'intermédiaire d'une formation des enseignants	22	6
Animations en élémentaire	1 780	227
Animations en extra-scolaire	73	5
Animations en établissements spécialisés (INJS, IME...)	63	11
Animations en secondaire (collèges, lycées, CFA)	170	10
Bilan de la sensibilisation scolaire confiée à un prestataire	2 341	91
Animations réalisées par FNE Savoie	n de	n de
Animations D3E (déchets d'équipements électriques et électroniques)	n de	n de
Total	4 918	356

L'événementiel : un outil au service de la prévention et de la gestion des déchets

La sensibilisation, à travers des événements festifs, des ateliers pratiques, des conférences, est un moyen d'action pour engager chez les habitants un changement de comportement et de consommation.

Les événements phares en matière de réduction des déchets sont toujours les « Dimanche de Récup' ». Itinérants, donc plus proches des habitants. Ils affichent la volonté de valoriser les associations du territoire et les entrepreneurs locaux agissant en faveur de la réduction des déchets et du réemploi.

Les éditions 2019 du Dimanche de Récup' ont réuni près de 1 480 visiteurs (contre 1 800 en 2018 sur 3 journées) autour des thèmes du jardinage et du bricolage au printemps à Jacob-Bellecombette, et des fêtes de Noël zéro déchet en novembre à Saint Jean d'Arvey.





Grand Chambéry a également participé à des événements organisés par d'autres structures locales:

- > **La Fête de la science** les 5 et 6 octobre à la galerie Eureka de Chambéry : 330 visiteurs ont rendu visite au stand animé par la Direction des déchets,
- > **L'Opération Rivières Propres** dans le cadre de « The World Clean up day » organisée le 14 septembre.



Nouveautés 2019, 2 événements :

- > **Mon Quartier Bouge pour l'Environnement**, dans les quartiers de Chambéry,
- > Et pour la 1^{ère} fois, la direction a participé aux **Journées du Patrimoine** pour faire visiter le centre d'exploitation de la collecte.





Pour la 2ème année consécutive, un **défi zéro déchet** a été mené. Pour cette édition courant du 23 septembre au 7 décembre, 181 foyers se sont inscrits, et 122 ont participé jusqu'au bout (soit 24 foyers de plus qu'en 2018). Les foyers étaient composés de 3 personnes en moyenne, et 27 % des foyers ne compostaient pas au départ.

Le principe de ce défi est simple : un mois d'observation des déchets produits dans son logement, puis un mois à suivre les conseils visant à réduire ses déchets : compostage des biodéchets, utilisation de contenants réutilisables pour achat en vrac, achat de portions familiales pour éviter les suremballages, dons à Emmaüs ou aux Chantiers Valoristes, apports de déchets dangereux en déchetteries, mutualisation d'outils, réparation des équipements. Autant de solutions et d'astuces permettant de réduire sensiblement la production de ses déchets.

Pour la première fois, le défi a été ouvert aux professionnels dans l'objectif de profiter de la notoriété du défi pour valoriser des initiatives privées locales.

Onze professionnels se sont engagés à mettre en place au moins un geste de réduction de ses déchets d'activités parmi 5, après réalisation d'un diagnostic de la gestion de leurs déchets d'activité. Cette première expérience est un succès : temps d'échange entre eux, partage d'expériences et d'idées, témoignages auprès des particuliers et de la presse, ont été très appréciés

Estimation des quantités de déchets produits par les participants du défi zéro déchet

	quantité de déchets par habitant et par an (kg)	
	estimation participant défi zéro déchet	moyenne selon collecte déchets ménagers et assimilés agglomération
biodéchets	31	249
ordures ménagères résiduelles	37	
emballages recyclables et papiers	22	50
verre	19	31
somme	109	330

En suivant les bonnes pratiques acquises pour ce défi zéro déchet, chaque personne ayant participé à ce défi aurait produit sur une année, l'équivalent de 109 kg de déchets (poubelle marron, biodéchets, poubelle jaune et verre), au lieu des 330 kg enregistrés sans gestes de prévention. En extrapolant sur une année les résultats des participants du défi zéro déchet de Grand Chambéry, la quantité de déchets détournée de l'incinération est estimée à 5,3 tonnes.

Des ateliers bien pratiques :

Un programme d'ateliers de réduction des déchets est élaboré chaque année. Ces ateliers sont organisés sur différentes communes afin de capter des publics non-initiés. Au total, 448 habitants ont participé à ces ateliers.

Ateliers et visites

type d'atelier	nbr participants toutes séances confondues
Sensibilisation aux couches lavables	106
Multi-ateliers pour soirée mi-parcours du défi zéro déchet	
produits ménagers	93
cuisine anti-gaspi	53
zéro déchets et sac à vrac	24
recup'déchets	17
furoshiki noel + cadeaux dématérialisés	26
Furoshiki pic nic	
jardiner au naturel	38
Les objets ont une deuxième vie (économie circulaire)	35
Zéro déchet dans ma salle de bains	25
Fabrication de sacoche vélo en bâches publicitaires	12
Fabrication de bracelet en pailles de papier	10
Atelier Triez !	9
Total	448

L'atelier enregistrant la plus grande participation est celui de la sensibilisation à l'utilisation des couches lavables. A son issue, Grand Chambéry prête gratuitement aux parents intéressés, un kit de couches lavables : pendant 3 semaines, ils peuvent essayer différents modèles de couches pour choisir le mieux adapté à leur enfant.

Il faut savoir que l'utilisation de couches lavables de la naissance aux 3 ans d'un enfant permet de réduire le poids de la poubelle de 1 tonne.

41 kits ont été prêtés en 2019, avec un taux de passage à l'acte après le prêt de 80%.



En parallèle, les animateurs assurent des visites de sites de traitement des déchets ou de réemploi (les coulisses d'Emmaüs vêtements pour la 1ère année) qui rencontrent toujours un franc succès : 203 visiteurs en 2019.

L'économie circulaire



Boucle de l'économie circulaire réalisé dans le cadre du TZDZG.

Depuis 2018, Grand Chambéry est engagée dans un Contrat d'Objectif Déchets et Economie Circulaire soutenu par l'Ademe pour 3 ans.

Les objectifs de ce contrat sont :

- > réduire de 10 % la production de déchets ménagers et assimilés entre 2010 et 2020
- > augmenter le taux de valorisation matière de nos déchets (par recyclage ou transformation organique), de 45 à 55%
- > accompagner 10 entreprises dans une démarche d'économie circulaire

Les secteurs d'activité les plus favorables au développement de l'économie circulaire sur le territoire de Grand Chambéry sont, compte tenu des quantités en jeu et de la dynamique des filières, la construction/BTP, l'agroalimentaire et la production de bois d'œuvre et biomasse.

Aussi, des actions en direction de ces publics ont été lancées cette année. Les faits marquants de 2019 sont :

Une matériauthèque éphémère pendant une journée sur la déchetterie de Bissy : succès important car en moins d'1h, 80% des matériaux mis de côté ont été emportés !



Grand Chambéry a attribué une subvention à ArtSkiTech, pour que cette jeune association développe une économie autour de la récupération et l'utilisation de skis déclassés en matériau de structure (décoration, mobilier).

En ce qui concerne l'écologie industrielle et territoriale (l'un des 7 piliers de l'économie circulaire), la direction des déchets cherche à travailler en synergie avec les structures qui accompagnent les entreprises au quotidien : Chambéry Grand Lac Economie, la CCI, la CMA et Auvergne Rhône Alpes Entreprises notamment.

Par ailleurs, dans le cadre des rendez-vous pris avec les entreprises pour l'établissement de la redevance spéciale, la direction des déchets identifie toutes opportunités de mutualisation de moyens ou de ressources (matières), et communique ces pistes de synergies aux entreprises concernées.

L'organisation de la collecte des déchets

La collecte des déchets constitue le maillon essentiel entre le foyer, lieu de production des déchets, et le site de leur traitement. C'est toute **une infrastructure qui est mise en place pour collecter les déchets jusqu'à leur exutoire final**. C'est ce que l'on appelle l'exploitation, qui comporte notamment le niveau de couverture de la population en matériels et en services, les fréquences de collecte et les équipements dédiés. Un règlement de collecte encadre cela.



La pré-collecte

La pré-collecte est l'étape entre le moment où le citoyen a terminé d'utiliser un produit et le moment où celui-ci est pris en charge par l'agglomération.

Ce geste du citoyen, qui paraît anodin tant il est courant, est pourtant essentiel pour la bonne gestion en aval des déchets. Selon que le foyer jettera son déchet dans un bio-seau, dans un sac de pré-collecte des déchets d'emballages ou dans la poubelle, le devenir du déchet sera très différent : compostage, recyclage ou transformation en énergie par incinération.

L'agglomération met à la disposition des usagers sur son site internet un **guide des bons réflexes**, qui présente les solutions de collecte et la valorisation de tous types de déchets produits par les usagers : consignes de tri des emballages, déchets acceptés en déchetteries, collectes spécifiques (textiles...).

CONSIGNES DE TRI

je dépose en vrac dans mon conteneur jaune

LES EMBALLAGES
EN MÉTAL

je les vide sans les laver



LES BOUTEILLES, BIDONS
ET FLACONS EN PLASTIQUE



LES BRIQUES ALIMENTAIRES
ET EMBALLAGES EN CARTON

je les aplatis



TOUS LES PAPIERS
j'évite de les froisser



À NE SURTOUT PAS METTRE !

Le papier gras
alimentaire



Les essuie-tout
et les mouchoirs



Les pots
(yaourt, crème...)



Les films, sachets
et blisters



Les barquettes
en plastique ou
polystyrène



La vaisselle
jetable



Les tubes
de dentifrice



je les dépose dans le conteneur marron

Les moyens humains et matériels de la collecte

Les opérations de collecte sont très majoritairement réalisées en régie par le service collecte. Il est composé de **64 agents techniques**.

- > Les ripeurs, les chauffeurs, les collecteurs et les grutiers s'occupent de collecter les déchets et de faire remonter les informations quotidiennes du terrain (environ 60 agents).
- > Les agents de maîtrise (3 agents) et leur responsable de collecte organisent le déroulement des tournées, traitent les retours de collecte, gèrent les plannings des agents comme des véhicules.

Depuis juillet 2018, ce service s'appuie sur le service maintenance (7 agents + 1 responsable) pour l'entretien des véhicules, du parc de bacs roulants et de conteneurs grand volume.

La collecte des déchets est assurée au moyen de 29 camions de collecte :

- > 18 bennes traditionnelles pour la collecte en bacs (13 x19 T + 3x26 T + 2 x 12 T),
- > 9 camions grues avec benne tasseuse pour la collecte des conteneurs grand volume (ordures ménagères et déchets d'emballage). Parmi ces véhicules, 3 sont en location.
- > 2 camions grue avec benne ampliroll pour la collecte du verre (conteneurs grand volume ou boules à verre).
- > 2 petites bennes (< 3,5 T), ne nécessitant pas un permis de chauffeur poids-lourds, pour des collectes en zone de travaux et/ou du rattrapage de collecte lorsque nécessaire.

nombre de tournées hebdomadaires	87
distance moyenne parcourue en km par an	355 000
collecte (5h30 – 12h00)	10 bennes à ordures ménagères et 6 camions grue et 1 grue verre

A ce parc de véhicules poids-lourds, s'ajoutent des véhicules légers également destinés à l'exploitation et au déroulement des missions de la direction :

- > 2 petits porteurs,
- > 1 fourgon pour le déplacement de matériels encombrants (bacs roulants, matériel d'animation, composteurs, etc.), affecté au service maintenance,
- > 1 fourgonnette utilitaire,
- > 2 véhicules légers pour réaliser le suivi du déroulement des tournées et de la qualité du service par les agents de maîtrise-chefs d'équipe,



Les équipements à disposition des usagers particuliers et professionnels pour la collecte en apport volontaire

Le tableau suivant représente les différents types de collecte en apport volontaire selon les déchets considérés :

Les déchets collectés en apport volontaire

quantité collectée en T en 2019	type de contenants							
	ordures ménagères	Emballages recyclables et papier	verre	cartons	textiles et chaussures	biens réem- ployables	mobiliers	végétaux
	Bacs en PR Composteurs Conteneurs enterrés Conteneurs semi enterrés	conteneur enterré	conteneurs aériens	benne en déchet- terie	conteneurs aériens	caisson sur déchet- teries	benne en déchet- terie	benne en déchet- terie
		conteneurs semi enterrés						
		conteneurs aériens						
11 700	2 769	4 107	1 026	375,4	72	1 965	6 200	

quantité collectée en T en 2019	type de contenants						
	déchets d'équipements électriques et électroniques	gravats et plâtres	tout venant incinérable	bois	métaux	déchets dangereux	autres non dangereux (huiles alimentaires, huiles minérales...)
	conteneurs en déchetterie	benne en déchetterie	benne en déchetterie	benne en déchetterie	benne en déchetterie	armoire en déchetterie	contenants adaptés en déchetterie
945	4 967	3 432	2 738	371	414	297	

La conteneurisation en points d'apport volontaire dits « conteneur grand volume (CGV) »

La conteneurisation en conteneur grand volume (CGV) de la collecte des déchets est le volet principal de sa modernisation. On entend par conteneur grand volume ;

- > les **conteneurs enterrés** (CE) ou **semi enterrés** (CSE) : d'une capacité de 5 m³ (4 m³ pour le verre)
- > les **colonnes aériennes** : d'une capacité de 1.5 à 4 m³ (verre essentiellement mais également en OM et CS afin de pallier les difficultés d'implantation des CGV et offrir plus de souplesse dans la gestion des déchets en fonction des saisons)

Ce mode de collecte permet de :

- > sécuriser la gestion des déchets dans les centres urbains (diminution des incendies, suppression des locaux à poubelles dans les habitations collectives),
- > améliorer l'intégration paysagère des mobiliers de collecte,

- > diminuer les nuisances visuelles, sonores et olfactives,
- > maîtriser les coûts d'exploitation des opérations de collecte,
- > augmenter la capacité de stockage des déchets,
- > faciliter l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite,
- > maintenir une qualité de service aux usagers.

Depuis le développement des conteneurs enterrés, semi-enterrés, mais également des colonnes aériennes et bacs en points de regroupements (avec tous les flux de déchets représentés), ces systèmes de collectes plus modernes remplacent progressivement la collecte en porte à porte. Cette démarche s'accompagne aussi de la généralisation du sac de pré-collecte et de la suppression du sac jaune à usage unique à horizon 2020.

Le rythme de la conteneurisation grand volume se maintient ces dernières années à environ 100 CGV installés par année tout en ayant entamé depuis 2018 la rénovation de nos CGV obsolètes.

En effet environ 125 conteneurs enterrés (soit 40% des CE sur le territoire) en fin de vie ont été renouvelés en 2018/2019 afin de réduire les risques pour les agents et les usagers, uniformiser le parc existant et optimiser l'action de collecte.

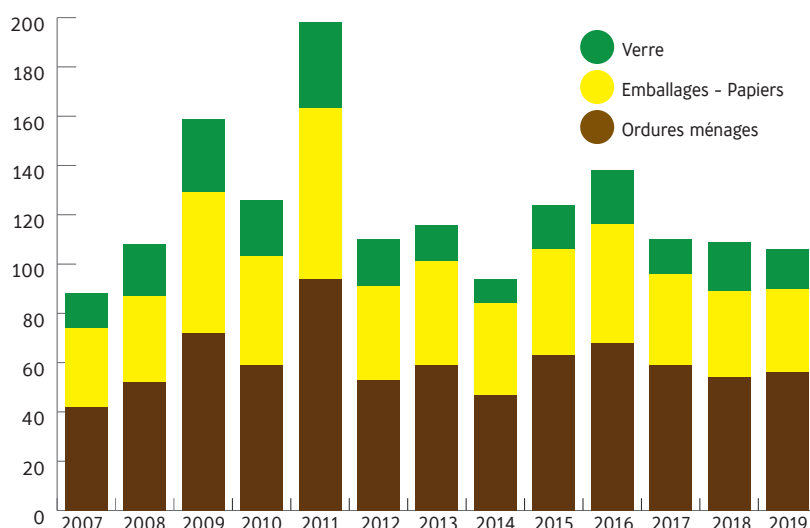
En 2020, nous poursuivrons notre effort de rénovation sur les conteneurs semi enterrés de première génération en PEHD d'une part, afin de sécuriser (incendie, hygiène, obsolescence) la collecte et d'autre part de la rationaliser (densification, cohérence).

Bilan CGV 2019 :

- > 2 secteurs prioritaires conteneurisés sur Chambéry (incendies, encombrants, hygiène) quartiers Joppet et Mas Barral, un secteur en cours sur Bellevue
- > La commune de Barby a quasiment finalisé sa conteneurisation en CGV. Il ne reste qu'un secteur qui le sera avec le développement de la nouvelle entrée de ville.
- > A la Motte Servolex, un gros quartier historique pavillonnaire de plus de 150 logements toujours collecté en porte à porte (Clos des Moulins), a été totalement conteneurisé en collaboration avec la commune.
- > La commune de La Ravoire, du fait de son développement immobilier au centre-ville (Valmar), a vu cette année sa dotation augmenter de 5 nouveaux points de collectes collectifs mis en œuvre avec les promoteurs/aménageurs/commune, ainsi qu'un point travaillé en collaboration avec la commune et les usagers sur un quartier pavillonnaire de 130 foyers (Gallaz), ce qui représente un total de 23 conteneurs implantés.
- > Saint-Alban-Leyse, en tant qu'aménageur, a mis en place le premier point de collecte CE de son nouveau centre-ville dont la collecte a débuté suite à une communication d'envergure de notre service relation usagers fin 2019.
- > Cognin, Saint-Cassin et Saint-Jean-d'Arvey poursuivent assidûment leurs efforts en vue d'une conteneurisation globale d'ici un ou deux ans.

- > Conteneurisation des communes des Bauges : Les études préalables ont débuté en 2019 en collaboration avec les communes des Bauges (opportunités, dimensionnements), ainsi que la préparation des marchés de maîtrise d'œuvre et travaux en vue de leur attribution en début d'année 2020.

Evolution de l'implantation de conteneurs grand volume (conteneurs enterrés et semi enterrés)



Installation des conteneurs semi-enterrés du Mas Barral à Chambéry

Les déchetteries

Les déchetteries permettent aux habitants de Grand Chambéry de déposer leurs déchets ménagers volumineux, non collectés en porte-à-porte ni dans les conteneurs grand volume.

Un réseau de quatre déchetteries est mis à la disposition des usagers pour accueillir gratuitement leurs déchets.

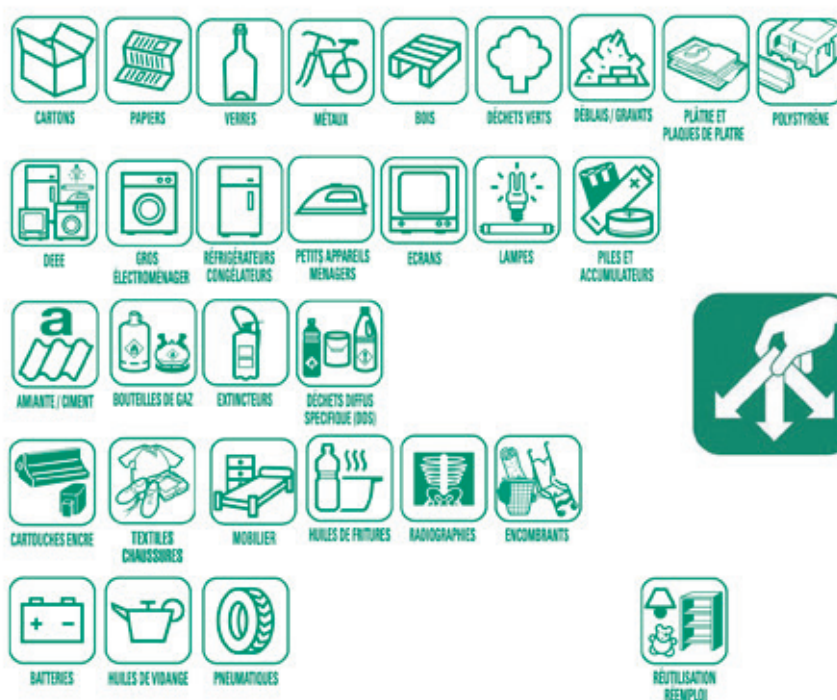
Le fonctionnement des déchetteries s'appuie d'une part, sur l'accueil des usagers et le conseil apporté pour une meilleure valorisation des déchets déposés (le « haut de quai ») et d'autre part, sur l'évacuation des bennes vers les filières de valorisation adaptée (le « bas de quai »).

Déchetterie du Châtelard : haut de quai géré intégralement en régie
Déchetteries de Bissy, Saint-Alban-Leyse et La Ravoire : haut de quai géré en régie et en prestation de service)

Le bas de quai est également géré en prestation de service.

L'accès aux déchetteries est réservé aux particuliers, après inscription de leurs véhicules auprès de l'agglomération. Des déchetteries privées sont à la disposition des professionnels (8 déchetteries privées, réservées aux professionnels, sont implantées sur le bassin Chambéry-Aix). A défaut d'offre privée pour recevoir les déchets de l'activité professionnelle sur le secteur de l'ancienne communauté de communes des Bauges, la déchetterie de Le Châtelard continue d'accueillir les professionnels.

Les déchets acceptés en déchetteries



Sur les 3 déchetteries du bassin chambérien, l'agglomération a contracté un marché public pour une prestation de prélèvement et de valorisation (par réemploi, réutilisation, démantèlement pour valorisation matière) d'objets et de matériaux encore en bon état apportés par les usagers. Cette mission de « réemploi » doit être généralisée par tous les acteurs intervenant sur les hauts de quai (régie et prestation).



La plateforme de compostage de végétaux

Mise en service par l'agglomération au mois de mai 1993, cette plateforme accueille les déchets verts des déchetteries, des services communaux et des professionnels. Elle est ouverte du lundi au vendredi de 7H30 à 16H30 sans interruption. Les particuliers ne sont pas autorisés à déposer directement leurs déchets verts sur la plateforme : ils doivent se rendre en déchetteries.

La plateforme de compostage est exploitée dans le cadre d'un marché de prestation de service, par la société Suez Organique.

Process de compostage des végétaux

	Phase	Tâche
1	Réception des végétaux	pesée et contrôle visuel des bennes, tri des indésirables
2	Broyage des végétaux	Après un stockage d'environ, 10 à 15 jours suivant la période, le produit est réduit en fraction fine à l'aide d'un broyeur rapide à végétaux.
3	Fermentation et maturation des composts	le broyat est positionné en andains, il est ventilé pendant 6 semaines grâce à un système de ventilation forcée (permettant également une réduction des odeurs) chaque andain est ensuite repris au chargeur pour être mis en andains tabulaires retournés 4 à 6 fois pendant 3 à 4 mois
4	Criblage des composts et stockage avant commercialisation	La matière est criblée en mailles de 12, 20 ou 50 mm de diamètre, puis stockée en lots individualisés de compost, correspondant aux différentes mailles.

12 652 T de végétaux ont été déposées sur la plateforme, dont 1 182 T de souches et troncs. Les tonnages de végétaux en provenance des déchetteries représentent 51 % des apports sur la plateforme.

Le compost produit sur la plateforme répond à la norme NF U 44-051, garantissant sa bonne qualité. Il est ensuite revendu par le titulaire du marché soit dans les jardineries et grandes surfaces, soit directement sur le site aux entreprises. Les particuliers ont également la possibilité d'acheter sur place du compost à emporter en sac. 7 343 T de compost normalisé ont été produites.

Depuis janvier 2019, la plateforme de compostage accueille les déchets de bois non traités (Bois A) provenant des déchetteries. Ceux-ci sont broyés et sortis de leur statut de déchets afin d'être utilisés comme combustible biomasse en chaufferie. Sur cette première année, ce sont 489 T de bois non traités qui ont été valorisées en biomasse. Les 1 182 T de souches et troncs suivent également cette filière.



Organisation de la collecte en porte-à-porte

Des secteurs restent collectés en porte à porte pour les ordures ménagères. Ce type de collecte concerne encore des quartiers pavillonnaires où chaque usager doit présenter ses déchets en sacs hermétiques ou en bacs normalisés. **Par les actions menées de conteneurisation, la collecte en sac doit disparaître à terme afin de se mettre en conformité avec la R437 et pour la sécurité des agents.** En 2019, ces secteurs demeurent très minoritaires.

Historiquement, la collecte des déchets d'emballages s'est organisée en porte à porte. En zone pavillonnaire, il demeure quelques rues non desservies par des conteneurs grands volumes ou des bacs roulants : les habitants concernés sont invités à récupérer des sacs jaunes en mairie. Ces sacs à usage unique disparaîtront avec l'avancée de la conteneurisation en point d'apport volontaire, en étant alors remplacés par le sac de pré-collecte réutilisable.

Depuis le développement des conteneurs enterrés ou semi-enterrés (avec tous les flux de déchets représentés), la collecte conteneurisée en point de regroupement des déchets d'emballages remplace la collecte en porte à porte pour les particuliers. Elle se matérialise soit par l'installation de conteneurs enterrés ou semi-enterrés, soit par la disposition de bacs roulants à usage collectif.



la collecte en bacs représente deux tiers des tonnages d'ordures ménagères et de collecte sélective.

Spécifications de la collecte

Les déchets collectés en bacs

	ordures ménagères résiduelles	Emballages recyclables et papier	cartons des commerçants	végétaux	sapins de Noël
contenant	bac marron individuel (de 120 à 330 litres) ou collectif (regroupement : de 330 à 750 litres)	bac jaune individuel (de 120 à 330 litres) ou collectif (regroupement : de 330 à 750 litres)	pliés	fagot et sacs	au sol
population desservie	estimée à 64,95%	estimée à 57,77%	commerçants centre ville de Chambéry	zone pavillonnaire de la ville de Chambéry	Centre ville de Chambéry
quantité annuelle en T en 2019	21 539	3 787	263	390	3,0

Déchets des entreprises

Si la collectivité a une obligation de collecte des déchets ménagers, elle n'en a aucune pour les déchets dits assimilés. Pour ces derniers, elle est libre de fixer la limite de la prestation qu'elle assure, en fonction des quantités, caractéristiques, et sujétions techniques particulières nécessaires (Article R224-26 CGCT).

Ainsi, toute entreprise produisant plus de 15 m³ de déchets assimilés par semaine n'est pas collectée par Grand Chambéry. En deçà de ce seuil, si la quantité de déchet produit excède ce que couvre la TEOM,

alors un contrat de redevance spéciale est passé entre l'entreprise et Grand Chambéry.

288 contrats de redevance spéciale sont effectifs à la fin 2019.

Evolution du nombre de contrats effectifs de la Redevance Spéciale :

	2017	2018	2019
Producteurs Privés	126	156	192
Etablissements Educatifs	33	33	32
Administrations	37	37	39
Collectivités	25	25	25
Total	221	251	288

2019 a été une année avec beaucoup de sollicitations d'entreprises, sur toute l'agglomération.

En effet, suite à la réorganisation des tournées de juin 2019, une grande campagne d'information a été réalisée auprès des professionnels (et des particuliers) avec près de 1 300 entreprises visitées.

Le développement de la collecte sélective, dans les zones d'activité notamment, a soulevé de nombreuses demandes de mise à disposition de bacs et d'études de cas en relation avec la Redevance Spéciale.

Au total, 45 nouvelles conventions ont ainsi été signées en 2019 (43 entreprises (dont 15 dans les ZI ZA étudiées en 2018) et 2 administrations).

Le travail de développement et de prospection de la Redevance Spéciale n'a donc pas ciblé un secteur en particulier mais s'est appuyé sur la réorganisation des tournées, l'installation de nouvelles entreprises et les signalements émanant directement de la collecte avec le logiciel embarqué Sygetrack.

Collectes spécifiques

- > Pour la 4ème année consécutive, une collecte des sapins de Noël a été effectuée dans le centre-ville de Chambéry les 5 et 12 janvier 2019;
- > Reprise de la collecte des végétaux en zones pavillonnaires sur la ville de Chambéry, d'avril à début novembre avec une petite coupure entre mi-juillet et mi-août ;
- > Collecte des piles usagées dans les établissements scolaires et les administrations du territoire de Grand Chambéry ;
- > Collecte spécifique des cartons des commerçants du centre-ville du mardi au samedi à 19h00.

Collecte hippomobile des sapins de Noël



Fréquences de collecte

La fréquence de collecte varie d'une collecte hebdomadaire (« C1 ») à une collecte 6 fois par semaine (« C6 »).

Le calibrage de fréquence s'établit selon la source de production et le type de bac. Sur l'agglomération, la répartition des fréquences pour les OM s'appuie sur une logique qui avait été ainsi définie dans le passé :

- > des secteurs en porte à porte collectés en C1
- > des points de regroupement en C2 (dont l'habitat vertical)
- > l'hyper centre de Chambéry en C6 pour des exigences de propreté

Pour la collecte sélective, la fréquence théorique correspond à une fois par semaine (C1). Elle augmente quand la production est trop importante pour éviter des tournées saturées qui nuisent à la qualité de service recherchée.

Les fréquences de collecte des déchets

	collecte des ordures ménagères résiduelles		collecte des emballages et papiers	
	fréquence en bac roulant	fréquence CGV (conteneur enterré)	Fréquence en bac roulant (ou sac)	fréquence CGV (conteneur enterré)
Barberaz	C2	C1	C1	C1
Barby	C1	C1	C1	C1
Bassens	C2	C1	C1	C1
Challes les eaux	C2	C1	C1	C1
Chambéry _ centre	C4 - Hyper-centre C6	C3	C3	C2
Chambéry _ le Haut	C3	C2/C3	C1	C1
chambéry _ Bissy	C2	C1	C1	C1
Chambéry _ le Vieux	C2	C1	C1	C1
Chambéry _ Laurier	C4 - secteur "Calamine" C3	C2	C3 - secteur "Calamine" C1	C1
Chambéry _ Biollay	C3	C1	C2	C1
Cognin	C2	C1*	C1	C1
Curienne	-	C1	-	C1
Jacob-Bellecombette	C2	C1	C1	C1
La Motte-Servolex	C2 - La Motte "extérieure" C1	C1*	C1	C1
La Ravoire	C2	C1*	C1	C1
La Thuile	-	C1	-	C1
Les Déserts	C1	C1 - C2 en hiver	-	C1
Montagnole	-	C1	-	C1
Puygros	-	C1	-	C1
Saint-Alban-Leyse	C2	C1*	C1	C1
Saint-Baldoph	C2 - Hauts de St Baldoph C1	C1	C1	C1
Saint-Cassin	-	C1	-	C1
Saint-Jean-d'Arvey	C1	C1	C1	C1
Saint-Jeoire-Prieuré	C1	C1	C1	C1*
Saint-Sulpice	-	C1	C1	-
Sonnaz	C1	C1	C1	C1
Thoiry	-	C1	-	C1
Vérel-Pragondran	-	C1	-	C1
Vimines	-	C1	-	C1
ancien périmètre de la communauté de communes des Bauges	C1. quelques secteurs passent en C2 pendant la saison touristique (Aillon le jeune, du Margeriaz et Lescheraines)	-	-	C1

* quelques CGV collectés en C2 sur la commune

Évolution de l'organisation de la collecte

2019 a été l'année où la direction de la gestion des déchets a mené le projet de réorganisation et de refonte complète des tournées de collecte en Benne à Ordures Ménagères (collecte des bacs roulants) pour les ordures ménagères et les collectes sélectives. Après 10 mois d'état des lieux, d'analyse de données, de conception et cartographie de nouvelles tournées, de tests, de communication et de dialogue social, cette nouvelle organisation a démarré le **03 juin 2019**.

Le projet s'articulait autour des objectifs suivants :

- > **De meilleures conditions de travail pour les agents dans le respect de la réglementation :**
 - Fin du principe historique du « fini-parti »
 - Horaire de travail fixe pour tous : 5h30-12h00
 - Collecte dite bi-latérale et marche arrière à proscrire
 - Reconnaissance de la pénibilité au travail, 32h30 par semaine
- > **Une meilleure organisation du travail**
 - Répartition plus équitable de la charge de travail entre les équipages
 - Un outil informatique embarqué pour faciliter les opérations et permettant la communication permanente avec le bureau, la géolocalisation, le géoguidage



- > **Une qualité du service à l'utilisateur améliorée**
 - Des fréquences de collectes stables ou augmentées
 - Homogénéisation des rythmes de collecte sur plusieurs communes à 2 fois par semaine en OM
 - Doublement des collectes sélectives (principalement habitat dense de Chambéry) pour une meilleure qualité du tri
 - Amélioration de l'offre de service en Zone Industrielle (développement de la collecte sélective)
- > **L'optimisation des moyens**
 - Les nouvelles tournées sont basées sur une modélisation théorique des tracés croisée avec la réalité du terrain
 - Stabilisation des moyens en développant plus de services, en intégrant l'augmentation annuelle de la population, et en dégagant des ressources permettant de répondre efficacement aux urgences.

Cette nouvelle organisation a nécessité une période d'environ 6 mois d'ajustement des circuits de références, de suppression de situations dangereuses de collecte et de stabilisation des équipages. En début d'année 2020, la réorganisation des collectes est terminée :

- > Il n'y a plus de tournée l'après-midi,
- > Elles sont toutes exécutées le matin de 5h30 à 12h00,
- > La nouvelle organisation du travail intègre la nécessité de l'évolution permanente des circuits de collecte et des plannings d'exécution. Ces circuits seront mis à jour régulièrement.
- > Désormais 10 tournées quotidiennes en BOM, 6 en grue et 1 dédiée pour le verre.

Le bilan de la collecte des déchets

L'évolution des tonnages

Evolution des tonnages de déchets ménagers et assimilés collectés par l'agglomération

Evolution des tonnages de déchets ménagers et assimilés collectés par l'agglomération				quantités en tonnes		
				2018	2019	évolution n/n-1
déchets ménagers et assimilés (DMA)	Ordures Ménagères et assimilées (OMA)	Omr et CS (dont verre)	Ordures Ménagères Résiduelles (OMr)	33 666	33 163	-1,5%
			Verre	4 118	4 107	-0,3%
			Emballages, papiers (CS)	6 762	6 556	-3,0%
			CS et verre	10 880	10 663	-2,0%
		Omr et CS (dont verre)		44 546	43 826	-1,6%
		collectes spécifiques	végétaux en porte à porte	446	390	-12,7%
			Collecte des Cartons des Artisans-commerçants	224	263	17,4%
			Collecte des Déchets d'Activités de Soins	0	0	0,0 %
			Collecte des Déchets Textiles en Av	313	375	19,9%
		collectes spécifiques		984	1 028	4,5%
	OMA		45 530	44 854	-1,5%	
	Ordures Ménagères et assimilées (OMA)	tout venant incinérable		3 432	3 664	6,8%
		cartons		1 026	1 034	0,8%
		métaux		371	355	-4,4%
		gravats		4 501	4 484	-0,4%
		platre		466	479	2,9%
		mobilier		1 965	2 353	19,8%
		végétaux		6 200	6 099	-1,6%
		bois		2 738	2 466	-9,9%
		D3E		945	971	2,8%
		autres dangereux		414	424	2,6%
		autres non dangereux		297	331	11,7%
		déchetteries		22 354	22 662	1,4%
		Total DMA		67 883	67 517	-0,54%

L'agglomération a collecté 67 517 T de déchets ménagers et assimilés, soit 0.5% de moins qu'en 2018. En 2019, la production de déchets reste donc stable.

Cette stabilité s'explique par une augmentation de l'ordre de 1,4 % des déchets réceptionnés en déchetterie contre une diminution de 1,6 % des déchets ménagers collectés (OMr, CS et verre).

Les collectes dites « spécifiques » affichent des augmentations sensibles. Celle des cartons des commerçants du centre-ville de Chambéry avec +17 % s'explique par le rajout d'un jour de collecte (le samedi) et un périmètre de collecte légèrement agrandi. La collecte des textiles augmente de 20 % grâce à la mise en place de bornes sur les déchetteries de l'agglomération.

Le « tout-venant incinérable » (+6,7 %) et les bennes « mobilier » (+20 %) expliquent l'augmentation globale des tonnes réceptionnées en déchetteries.

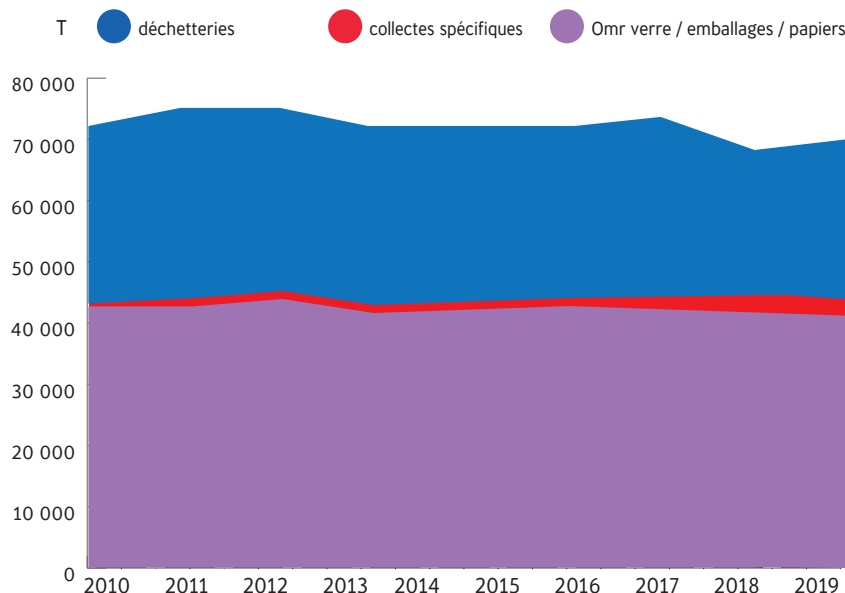
La collecte sélective affiche une nouvelle baisse de 3%. Les efforts de communication et de sensibilisation doivent se poursuivre afin de retrouver des performances d'augmentation du tri sélectif en améliorant aussi sa qualité.

La collecte du verre avec encore de bons résultats en 2019 reste stable.

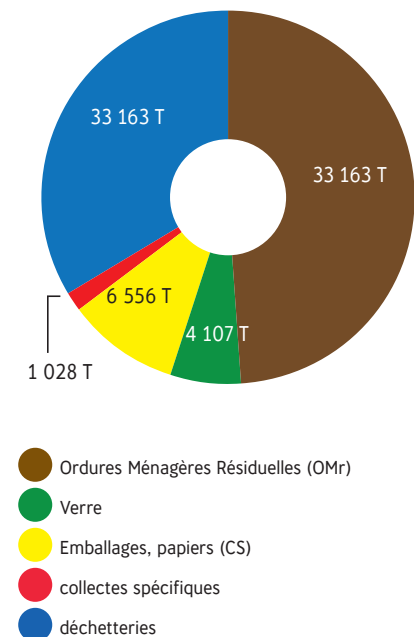
Les ordures ménagères résiduelles représentent la plus grande proportion des déchets collectés par l'agglomération (49%), suivies des déchets déposés en déchetteries (34%), les emballages et papiers (10%), le verre (6%) puis les collectes spécifiques (cartons des commerçants, textiles...).

L'évolution depuis 2010 montre **un gisement globalement stable en ce qui concerne les ordures ménagères**. Le gisement des déchetteries et des collectes spécifiques est quant à lui plus fluctuant. Enfin, la réorientation des professionnels vers les déchetteries professionnelles se traduit par une baisse sensible des tonnages sur les déchetteries gérées par l'agglomération ces trois dernières années.

L'Évolution des tonnages de déchets ménagers et assimilés collectés par l'agglomération



Nature des déchets collectés



Les performances de collecte

La performance de collecte se mesure par la quantité moyenne de déchets collectés par habitant desservi par les services de collecte, et son évolution par rapport à l'année précédente (par type de déchets). Elle ne reflète pas strictement la quantité de déchets produite par un habitant, puisque sont également intégrés dans cette moyenne les déchets assimilés aux déchets ménagers.

Les performances de collecte permettent néanmoins de mesurer l'évolution de la production de déchets dans le temps et de comparer les collectivités dans son territoire régional, indiquant ainsi les atouts et les marges de progrès de l'agglomération.

Les ratios de collecte des déchets en kg/hab

Les ratios de collecte des déchets en kg/hab				ratios en kg/habitant			
				2018	2019	évolution n/n-1	comparaison régionale (2018)
population SINOE				134 959	135 233		
déchets ménagers et assimilés (DMA)	Ordures Ménagères et assimilées (OMA)	Omr et CS (dont verre)	Ordures Ménagères Résiduelles (OMr)	249,45	245,23	-1,69%	231
			Verre	30,51	30,37	-0,46%	
			Emballages, papiers (CS)	50,11	48,48	-3,25%	
			CS et verre	80,62	78,85	-2,19%	
			Omr et CS (dont verre)	330,07	324,08	-1,82%	
		collectes spécifiques	végétaux en porte à porte	3,31	2,88	-12,84%	
			Collecte des Cartons des Artisans-commerçants	1,66	1,94	17,18%	
			Collecte des Déchets Textiles en Av	2,32	2,78	19,62%	
			collectes spécifiques	7,29	7,60	4,33%	
		OMA	337,36	331,68	-1,68%	310	
	déchets des déchetteries	tout venant incinérable	25,43	27,09	6,56%		
		cartons	7,60	7,65	0,59%		
		métaux	2,75	2,63	-4,53%		
		gravats	33,35	33,16	-0,58%		
		platre	3,45	3,54	2,67%		
		mobilier	14,56	17,40	19,55%		
		végétaux	45,94	45,10	-1,82%		
		bois	20,29	18,24	-10,11%		
		D3E	7,00	7,18	2,52%		
		autres dangereux	3,07	3,14	2,38%		
		autres non dangereux	2,20	2,45	11,44%		
		déchetteries	165,63	167,58	1,18%	227	
		Total DMA	502,99	499,26	-0,74%	540	

Grand Chambéry se situe bien en dessous de la moyenne régionale pour le ratio de déchets ménagers et assimilés. En revanche, dans le détail, Grand Chambéry se situe au-dessus pour le ratio d'ordures ménagères résiduelles, et en dessous pour le ratio de déchets déposés en déchetteries.

Le calcul des performances de collecte permet également de se situer par rapport à l'atteinte d'objectifs nationaux. La loi de transition énergétique pour la croissance verte fixe un objectif de réduction des déchets ménagers et assimilés de 10% entre 2020 et 2010 (voir indice de réduction des déchets par rapport à 2010 au chapitre 2.1). Cet indicateur permet de constater que l'objectif est atteint dès 2017 et s'améliore encore en 2019 pour atteindre -12%.

L'organisation du traitement des déchets

Les unités de traitement des déchets, représentées également sur la carte 4, sont les suivantes :

Les installations de traitements des déchets

	adresse	exploitation				déchets ménagers et assimilés concernés			
		maître d'ouvrage	exploitant	déchets acceptés et tonnages annuels autorisés	arrêté d'exploitation en vigueur	Ordures ménagères résiduelles	Emballages et papiers	végétaux	Cartons
Plateforme de compostage (collecte et traitement)	Chemin des Vernatiaux, Champlat à Chambéry	Grand Chambéry	Suez organique (par marché de prestation)	déchets végétaux 80 000 m ³	arrêté préfectoral 3/12/1992 complété par AP du 8/01/2001; 13/01/2011 et 30/09/2014			X	
centre de tri Savoie Déchets	928 Avenue de la Houille Blanche à Chambéry		Savoie Déchets (par délégation de service public)	capacité de tri = 22 000T	arrêté préfectoral 01/12/2011		X		X
usine de valorisation énergétique et de traitement des déchets	336 Rue de Chantabord à Chambéry	Savoie déchets	Savoie déchets	120 000T de déchets d'ordures ménagères et résidus urbains, 5 000T de déchets de soins, 8 000T de boues	arrêté préfectoral 01/12/2011 complété par AP du 10/05/2016	X			

Le centre de tri accueille les déchets provenant de la collecte sélective de journaux et emballages ménagers (appelée le multi-matériaux) ainsi que les cartons des commerçants. Le tri est réalisé selon différents procédés successifs:

- > tri selon la taille des déchets (avec un trommel),
- > tri des corps creux et des corps plats par un crible balistique,
- > séparation des aciers par un over band,
- > tri selon l'opacité des plastiques par un faisceau optique,

Les différents matériaux qui en résultent sont ensuite conditionnés en balles, qui seront dirigées vers les usines de recyclage.

L'unité de valorisation énergétique et de traitement des déchets

(UVETD) dispose de trois lignes d'incinération. Afin d'assurer une combustion la plus complète possible, les déchets sont brûlés à une température supérieure à 850°C, ce qui permet de détruire l'ensemble des dioxines générées. Les fumées subissent un traitement de type sec et répondent aux normes en vigueur. Les gaz épurés sont ensuite évacués par des cheminées équipées d'analyseurs en continu. Les gaz brûlants sont refroidis dans les chaudières. L'énergie est récupérée en vapeur d'eau sous pression puis valorisée sous forme de chaleur et d'électricité.

La compétence du traitement des ordures ménagères et de la collecte sélective ayant été transférée à Savoie déchets, les installations du centre de tri et de l'UVETD sont présentées en détail dans le rapport annuel d'activité de Savoie déchets (en ligne sur savoie-dechets.com, rubrique « documents institutionnels »).

Le public peut découvrir ces 3 installations lors de visites organisées par Grand Chambéry et Savoie Déchets.

Unité de valorisation énergétique et de traitement des déchets



Le bilan du traitement des déchets

Les tonnages traités et leur valorisation

L'évolution des tonnages traités

	2018		2019		évolution n/n-1 tonnages
	tonnages	taux	tonnages	taux	
Valorisation matière	22 162	33%	19 916	29,0%	-10,1%
Valorisation organique	6 646	10%	6 489	10,0%	-2,4%
Incinération avec récupération d'énergie	36 706	54%	39 087	58,0%	6,5%
Stockage	2 369	3%	2 023	3,0%	-14,6%

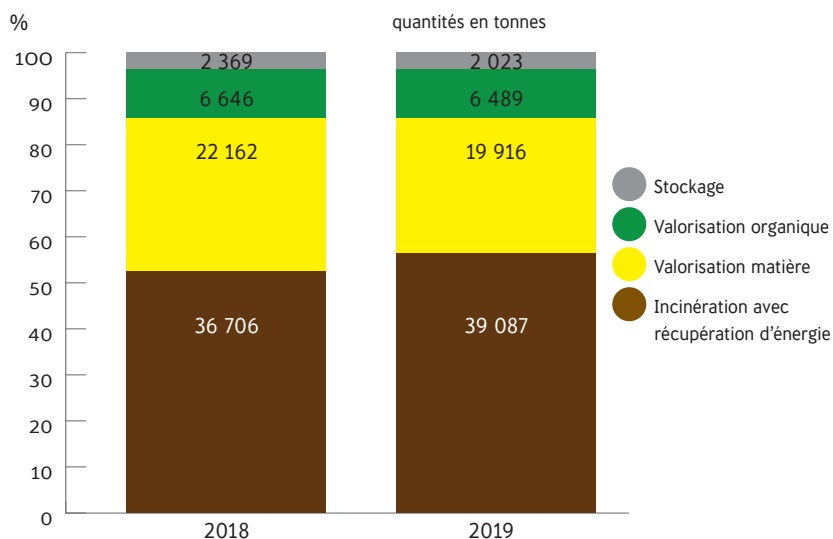
97 % des déchets ménagers et assimilés collectés sont traités sous une forme de valorisation :

- > valorisation énergétique, avec l'incinération des ordures ménagères résiduelles et des refus de tri de la collecte sélective
- > valorisation matière : par le recyclage des matériaux issus de la collecte sélective, le verre, et les déchets de déchetteries (ferrailles, cartons, bois, une partie des gravats...)
- > valorisation organique : le compostage des végétaux.

Seulement 3 % des déchets sont enfouis en centre de stockage.

La performance de valorisation des déchets se situe à un excellent niveau.

Les taux de valorisation des déchets ménagers et assimilés



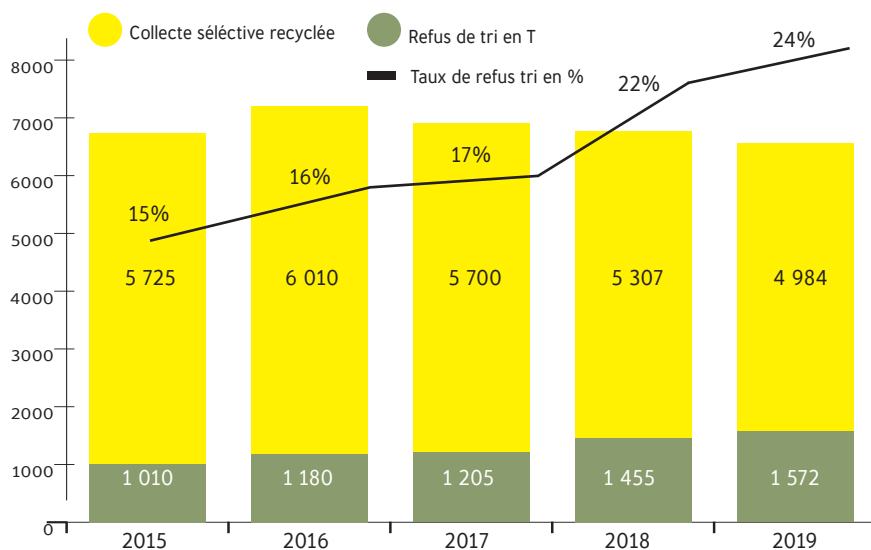
La quantité de refus de tri en 2019 est de 1572 Tonnes, ce qui représente en donnée brute 24% de ce qui est collecté par les véhicules de collecte sélective. Mais après ajustement, lié à l'exploitation du centre de tri (surstock), **le refus de tri réel 2019 est de 1 282 tonnes, soit 19.56 %** de la totalité des déchets d'emballages collectés dans la collecte sélective. Par rapport à 2018, le refus de tri a donc diminué. Cette tendance retrouvée est très encourageante car depuis 2014 ce taux augmentait avec un pic en 2018.

Les refus de tri

Les refus de tri correspondent aux **erreurs de tri par les ménages**, c'est-à-dire les déchets non recyclables jetés par erreur dans la poubelle jaune. Ces refus de tri sont extraits au niveau du centre de tri afin de ne pas « polluer » les matériaux à recycler. Ils sont ensuite transportés du centre de tri jusqu'à l'incinérateur, pour valorisation énergétique.

L'objectif est de réduire les refus de tri, qui pénalisent la collecte et le recyclage des emballages et des papiers, et alourdissent le coût de tri des déchets, puisqu'à chaque tonne de refus de tri sera appliqué un double coût : le coût du tri ajouté au coût d'incinération.

L'évolution des refus de tri



Pour confirmer cette tendance positive en 2020, il faut maintenir les actions correctives visant à améliorer la qualité du tri.

Les principales erreurs de tri constatées dans la collecte sélective sont les déchets suivants :

- > Ordures ménagères,
- > films et barquettes plastiques,
- > denrées périmées,
- > couches, litières,
- > bouteilles recyclables pleines,
- > emballages recyclables contenant d'autres déchets (« mini poubelles »),
- > déchets recyclables emboîtés de natures différentes et indissociables (exemple : boîtes en acier coincé dans une boîte en alu).
- > Emballages de déchets dangereux (insecticides, déboucheur de canalisation...)
- > vêtements, chaussures, classeurs, pots de fleurs, déchets de soins....

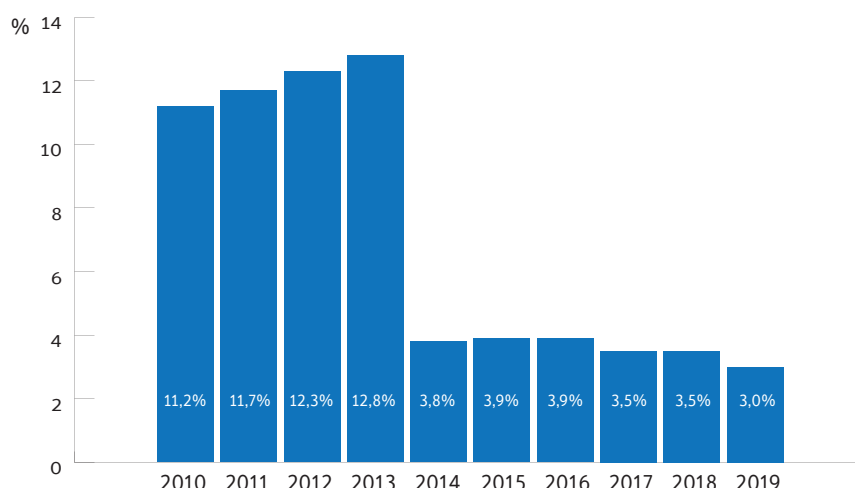
Indice de réduction des quantités de déchets mis en installation de stockage

La loi de transition énergétique pour la croissance verte prévoit de réduire de 50% les tonnages de déchets non dangereux en installation de stockage de déchets (enfouissement), entre 2010 et 2025.

Cet objectif est largement atteint pour ce qui concerne l'agglomération.

Le taux d'enfouissement est nul pour les ordures ménagères et assimilées depuis 2010, les ordures ménagères étant intégralement incinérées avec valorisation énergétique.

Evolution du taux d'enfouissement des déchets ménagers et assimilés



La baisse du taux d'enfouissement en 2014 s'explique par le renouvellement du marché de déchetteries courant 2013, et la création d'une filière de valorisation énergétique des encombrants (cimenterie).

Ainsi, depuis 2013, les seuls gisements enfouis sont :

- > L'amiante
- > Environ 40% des gravats après tri sur le centre de tri de Francin.

Avec la réorientation des professionnels des déchetteries de l'agglomération depuis 2017, le gisement de gravats diminue, réduisant encore le taux d'enfouissement qui se situe désormais à 3 %.

Performances énergétiques des installations

En 2019, les résultats de l'unité de valorisation énergétique et de traitement des déchets sont les suivants (source : Savoie déchets) :

Résultats de l'unité de valorisation énergétique et de traitement des déchets

Production d'énergie électrique

	2017	2018	2019
électricité vendue	18 962 MWh	20 462 MWh	18 829 MWh
électricité autoconsommée	10 434 MWh	10 275 MWh	9 406 MWh
électricité produite	29 039 MWh	30 118 MWh	28 235 MWh

L'électricité produite correspond aux besoins annuels de près de 4 050 foyers.

Production d'énergie thermique

	2017	2018	2019
énergie thermique vendue	79 877 MWh	78 274 MWh	92 429 MWh
énergie thermique autoconsommée	14 299 MWh	13 792 MWh	12 365 MWh
énergie thermique produite	94 176 MWh	92 066 MWh	104 794 MWh

L'électricité thermique vendue correspond aux besoins annuels de près de 9 300 foyers.

Efficacité énergétique

	2017	2018	2019
efficacité énergétique TGAP	0,728	0,733	0,75

Ce ratio permet de bénéficier d'une TGAP réduite sur les déchets entrants. L'efficacité énergétique est le rapport entre l'énergie consommée par les équipements d'incinération pendant le process, et l'énergie produite.

Impact environnemental et sanitaire

L'agglomération cherche à réduire l'impact environnemental et sanitaire de la gestion des déchets à travers son exploitation quotidienne :

- > Le parc de véhicules : celui-ci est régulièrement entretenu, et son renouvellement est régulier (deux camions grue en 2019)
- > L'agglomération porte une attention particulière à la qualité du matériel de collecte (châssis, cabines) pour la bonne réalisation de la collecte, la sécurité et le confort des agents de collecte.
- > La conteneurisation : les gisements de déchets sont massifiés depuis la conteneurisation démarrée en 2008, permettant ainsi une optimisation des circuits de collecte réalisés par les camions. La conteneurisation réduit également les risques de troubles musculo squelettiques pour les agents de collecte.
- > La réduction des déchets : les moyens mis en place pour réduire les déchets à la source (sensibilisation au changement de comportement, promotion du compostage, du broyage, du réemploi) permettent de réduire les opérations de collecte et de traitement correspondant. Le compost domestique produit est une ressource utilisée in situ dans les jardins pour renforcer le taux de matière organique des sols.
- > Le compost produit à partir des végétaux de déchetteries, sur la plateforme de Champlat, est un compost normalisé, utilisable sur les cultures à la place d'engrais de synthèse.
- > Enfin, la direction des déchets fait l'usage de critères environnementaux dans ses marchés publics.

La relation usagers

L'année 2019 est la première année complète de fonctionnement suite à la réorganisation de la direction en 2018. Pour rappel, l'équipe en charge de la relation usagers est composée de

- > 1 chargé de la relation usagers
 - > 3 coordonnateurs de terrains recrutés durant l'été 2018
 - > 2 ambassadeurs du tri pour des actions de communication de terrain
 - > 1 chargée des relations avec les entreprises et pour l'économie circulaire
 - > 1 responsable du service et de la communication
- Ce service s'est donc attaché en 2019 à approfondir et développer des actions permettant d'améliorer les relations aux usagers.
- Les coordonnateurs de proximité, nouveaux métiers créés en 2018, se sont positionnés sur leurs missions. Ils ont créé davantage de liens avec les acteurs des communes qui interviennent dans la gestion des déchets (élus, techniciens, services techniques). Une plus grande proximité s'est installée permettant de gagner en efficacité et fluidité dans les échanges. De même avec les syndicats de copropriété, les bailleurs, les régies de quartier et les entreprises de nettoyage avec qui un travail au quotidien doit être assuré pour assurer un service performant.
- Ainsi, en 2019, les 3 coordonnateurs de proximité ont réalisé 315 actions correctives (contrôles, rappel des consignes, études terrain, évolution des modalités de collecte...).

Plus de 90 actions de communication ont été menées par les coordonnateurs de proximité et les ambassadeurs du tri. Ces actions d'information et de rappel des consignes de gestion et de tri des déchets ont concerné près de 8000 foyers.

La délibération de mars 2018 permet à l'équipe des relations usagers d'émettre des factures de nettoyage aux usagers ayant abandonné des déchets au sol. Des avertissements permettent de faire un premier rappel à ces contrevenants.

2019 :

- > 317 avertissements
- > 18 factures

Opération de contrôle et d'identification des déchets abandonnés au sol. Opération organisée conjointement par la ville de Chambéry et Grand Chambéry.





Le service de la relation usagers est mobilisé pour recevoir et traiter les demandes, les signalements et les réclamations.

Appels reçus au numéro vert : 4 226

L'évolution du nombre d'appels par rapport à 2018 est de +6,45%, soit 256 appels de plus (3970 en 2018). Cette hausse s'explique par deux raisons :

- > Pour la première fois, les appels concernant les déchetteries dépassent les appels liés à un problème de collecte. 915 appels portaient sur les nouvelles modalités d'accès et notamment les modalités pour changer un véhicule ou vérifier que leur véhicule était inscrit.
- > Le travail de réorganisation des tournées qui s'est déroulé en 2019.

Près de 80 % des appels sont résolus dans la journée : l'utilisateur appelant a reçu une réponse ou l'alerte a bien été transmise au service concerné.

Quelques chiffres :

- > La moitié des appels ont été émis par des particuliers (le reste = entreprises, communes, associations, établissements scolaires...).
- > La moitié des appels ont été émis depuis la commune de Chambéry.
- > 22 appels ont concerné des pertes de clés, montres, sacs à mains, dossiers et carte bancaire dans des conteneurs.
- > 19 appels ont concerné des usagers ayant reçu un courrier d'avertissement ou de facturation lié à un dépôt sauvage de déchets constaté.

Autre canaux de communication :

Courriers : près de 500 courriers envoyés.

Courriels : près de 600 courriels échangés

Communication web : de plus en plus importante, elle se caractérise désormais par une nouvelle plate-forme de signalement : Simpl'ici, ouverte depuis le 16 décembre 2019. Cette dernière remplace l'application Urban Pulse, définitivement close.



Communication spécifique liée à la réorganisation des tournées 2019.

Au printemps 2019, le service de collecte a réorganisé les tournées de collecte des déchets. Ceci pour améliorer le service rendu aux usagers, optimiser et rééquilibrer les secteurs et jours de collecte.

Les jours de collecte ont été modifiés pour de nombreux usagers. Une campagne d'information s'est déroulée pour 2600 foyers et 1300 entreprises.

Communication de sensibilisation au tri des déchets

Comme chaque année, des actions de sensibilisation au tri permettent de rappeler les consignes de tri. La méthode de « communication engageante », créée par CITEO, est désormais éprouvée et donne satisfaction. Comme chaque année, cette action est une des missions de l'équipe de volontaires en service civique à Unis-Cité, en projet à la direction de la gestion des déchets qui nous soutient.

En 2019

- > Près de 500 foyers concernés par ces actions de communication.
- > Près de la moitié des foyers étaient présents (les absents ont eu l'information en boîte-aux-lettres).
- > 120 foyers se sont engagés à améliorer leur geste de tri : trier et plus et/ou réduire leurs erreurs.

Prêt de matériel

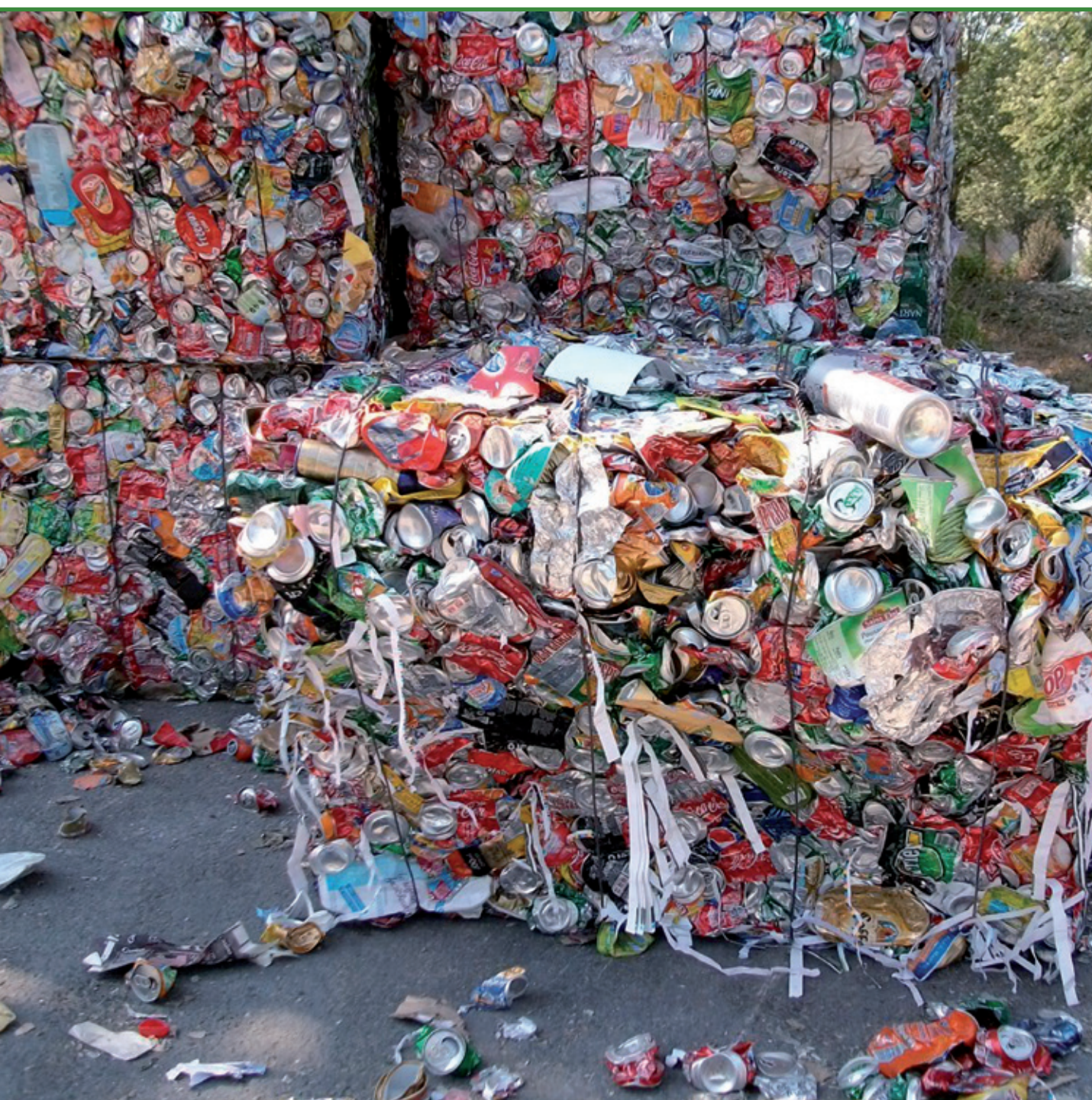
Depuis plusieurs années, Grand Chambéry prête du matériel de gestion des déchets aux organisateurs d'événement ou de manifestation. En 2019, 57 prêts ont été réalisés à des associations, clubs sportifs ou communes.

Dans les manifestations les plus importantes comme le festival Lafi-Bala ou la course Odyseea, les bénévoles et les participants trient leurs déchets grâce à ce matériel.



PARTIE 2

les indicateurs économiques et financiers



Budget, coût du service et financement

Point introductif : des budgets 2019 votés à l'équilibre strict.

Pour rappel, le budget primitif 2019 de la compétence Déchets intégré au Budget Général a été voté à l'équilibre strict à 18,481 M€ en section de fonctionnement et 3,5 M€ en section d'investissement.

> Respect de la réglementation.

Le Budget annexe des ordures des Bauges a également été voté à l'équilibre strict à 717 150€ en section de fonctionnement et 301 000€ en section d'investissement.

> Respect de la réglementation.

Il est important d'indiquer que l'exécution du budget du service doit tenir compte d'incertitudes liées à la réalisation des dépenses et des recettes qui peuvent générer un excédent ou un déficit plus ou moins significatif lors de l'arrêt de la comptabilité et du vote du compte administratif.

L'arrêt des comptes 2019 du Budget Général fait apparaître les ajustements suivants :

- > Report de crédits d'investissement : -1,2 M€ liés à des décalages de livraisons des bennes à ordures ménagères dont les délais vont s'étendre jusqu'à 18 mois.
- > Rôle supplémentaire de fiscalité : + 0,2 M€ liés à des rôles supplémentaires de TEOM intervenus en cours d'année et difficilement identifiables lors du vote du budget.
- > Rôle supplémentaire de Redevance Spéciale : +0,1 M€.
- > Subventions supplémentaires non connues lors du vote du budget : + 0,6 M€. Une incertitude tenait en 2019 sur la reconduction d'une subvention de CITEO portant sur les performances du service «déchets».

Le montant annuel global des dépenses liées au fonctionnement du service et aux investissements

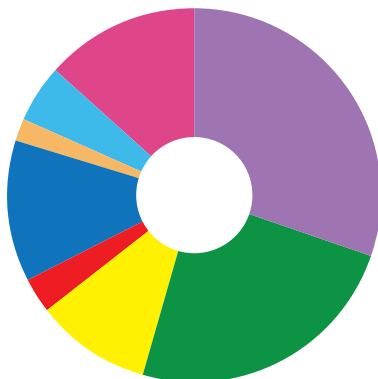
Les dépenses de fonctionnement

En 2019, les dépenses de fonctionnement se sont élevées à **16 884 523,05€** pour le budget déchets Grand Chambéry hors Bauges et à hauteur de **607 730,76 €** pour le budget annexe Bauges.

Pour le budget déchets de Grand Chambéry hors Bauges, ces dernières se répartissent principalement entre le coût de traitement et de tri (30%), la masse salariale (27%), les collectes (12%), le fonctionnement des déchetteries (14%), la plateforme de compostage (3%).

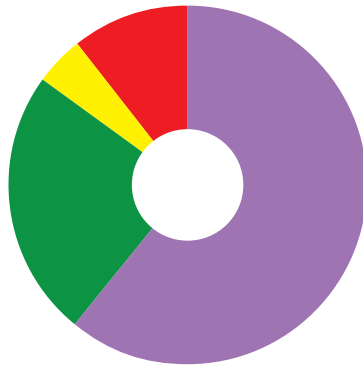
Dépenses de fonctionnement

Grand Chambéry hors Bauges



- Traitement et tri
- Charges de personnel
- Collectes (OM, CS, Verre etc.)
- Plateforme compostage
- Déchetteries (haut et bas de quai)
- Ressources/ moyens (dont communication, subvention etc.)
- Autres charges (financières, structure etc.)
- Opérations d'ordre

Ancien périmètre des Bauges



- Charges à caractère général (011 = Traitement et tri, collectes verre, CS et déchetteries et autres charges (65)
- Charges de personnel
- Charges financières et exceptionnelles
- Opérations d'ordre

Les dépenses d'investissement

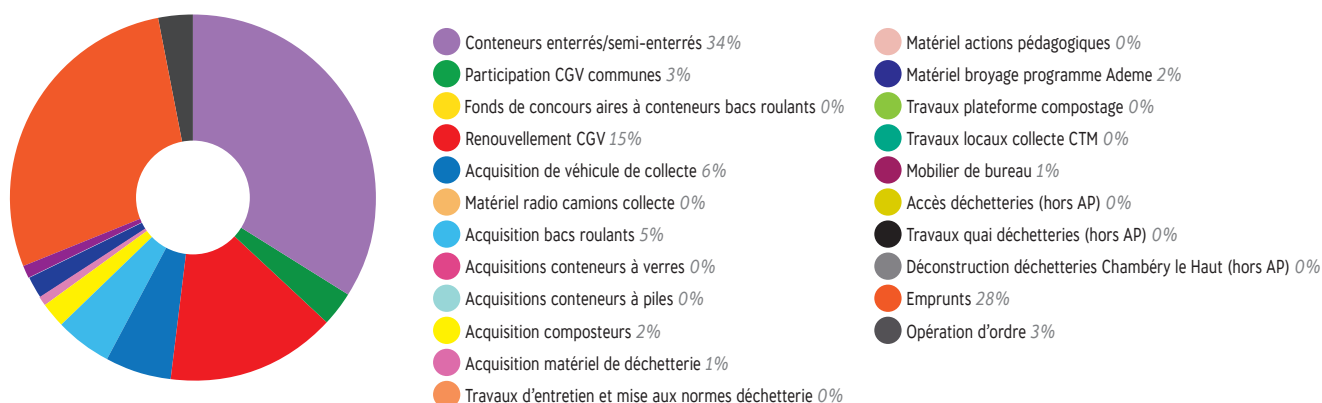
En 2019, les dépenses d'investissement se répartissent entre l'enveloppe récurrente (gérée en autorisation de programme) et les projets hors autorisations de programme à hauteur de **2 198 032,58€** pour le budget déchets (Grand Chambéry hors Bauges).

Les dépenses d'investissement sont principalement constituées par les opérations récurrentes répondant aux besoins annuels d'équipement et de travaux, essentiellement pour : mobilier urbain déchets (Conteneurs Grand Volume + renouvellement CGV + bacs, respectivement 34%, 15%, 5%) et participations aux communes pour les réalisations des aménagements.

Pour le budget annexe des Bauges, le montant des investissements s'élève à **99 181,65€** concernant en partie les travaux de déchetterie du Châtelard et l'acquisition de CGV.

les dépenses d'investissement

(enveloppe récurrente + projets hors autorisation de programme)



Le montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises

Le montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises sous contrat

Principaux Prestataires	Détails	Total en € HT
Compétence déléguée à un syndicat		montants mandatés sur exercice 2019
Savoie Déchets	Incinération des OMR	3 572 938 €
	Tri des collectes sélectives	991 832 €
	Tri papiers/cartons issu déchetteries	27 925 €

Collecte		montants mandatés sur exercice 2019
ANCO	Prestation lavage bacs	135 468 €
	Prestation lavage CGV	85 202 €
ESE France	Fourniture de bacs roulants	93 091 €
Temaco	Fourniture CGV semi-enterrés (dont renouvellement)	254 244 €
Astech	Fourniture CGV enterrés	592 026 €
Euromaster	Prestations pneumatiques	80 236 €
EPI de Savoie	EPI Collecte	43 983 €

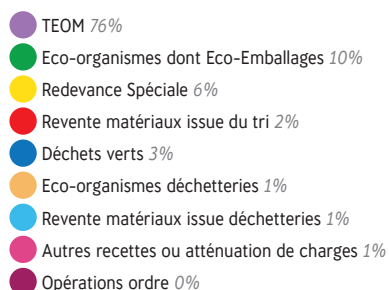
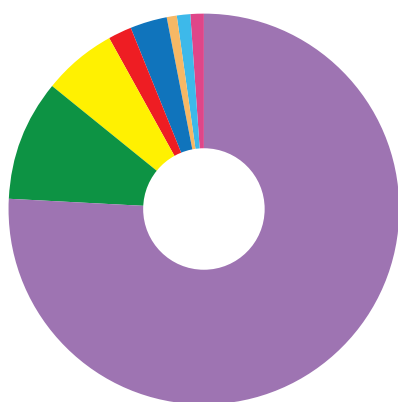
Principaux Prestataires		Détails	Total en € HT
Collecte			montants mandatés sur exercice 2018
Esat du Nivolet	Lavage EPI Collecte		6 943 €
Valespace	Tri des cartons des commerçants		9 286 €
Orange Invest	Location hangar stockage		36 964 €
UGAP	Acquisition véhicules		68 410 €
Sibuet/Trialp	Collecte déchets verts en porte-à-porte		78 020 €
Divers (Mécan'Hydro, Joram etc.)	Entretien véhicules externalisées		191 746 €
Ville de Chambéry	Location des locaux du CTM		139 329 €
	Prestation atelier mécanique CTM		142 310 €
Petroles ocedis	Prestation carburant CTM		297 283 €
Plateforme déchets verts (exploitation/traitement/autres)			
Terralys Suez Organique	Exploitation de la plateforme de Champlat		412121 €
Déchetteries (exploitation/traitement/autres)			
Trialp	Exploitation des déchetteries		494 056 €
Nantet et sous traitant	Transport et traitement des déchets des déchetteries		1 019 711 €
ASP	Prestation gardiennage déchetteries		74 127 €
Trialp	Regroupement D3E		17 889 €
Trialp	DMS/DTQD		143 719 €
Les Chantiers Valoristes	Démantèlement/réemploi		97 427 €
Ressources Communication/Prévention			
Divers communication	Communication proximité, stratégie, évènementiel, biodéchets, pédagogie etc.		38 207 €
ProCulture	Acquisition broyeur		34 554 €
ProCulture	Entretien broyeurs		17 581 €
Quadria / Emeraude/ Fabrique des Gavottes	Acquisitions composteurs		31 671 €
Trialp	Expérimentation compostage partagé La Motte Servolex		13 335 €
Compost'action	Accompagnement animation TDZD - compostage collectif		26 678 €
France nature	Interventions pédagogiques sur thématique déchets + projet lutte contre gaspillage alimentaire		14 650 €
Ressources Subventions aux associations			
Unis-cité	Service civique + Projet Médiaterre		12 000 €
Asso Ligue contre le cancer	Soutien collecte verre		11 726 €
Asso Chambéry Ouahigouya	1% déchets		35 000 €
Budget annexe périmètre Bauges			
Savoie Déchets	Incinération ordures ménagères		113 418 €
	Tri des collectes sélectives		25 417 €
Sibuet	Collecte de la collecte sélective		19 684 €
Trigénium	Collecte du verre		10 668 €
Trigénium	Transport traitement bas de quai déchetteries		138 798 €

Les recettes de fonctionnement

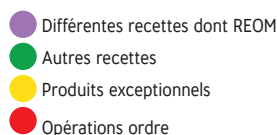
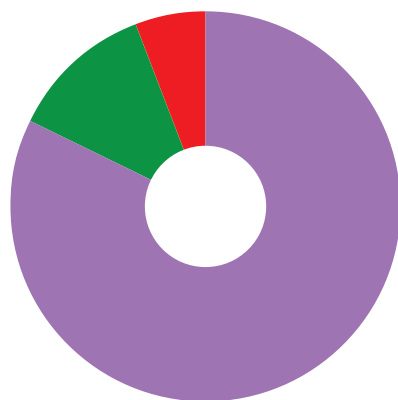
Le financement du service public regroupe les contributions des usagers et les impôts directement affectés au service public de prévention et de gestion des déchets.

Recettes de fonctionnement

Grand Chambéry hors Bauges



Ancien périmètre des Bauges



Les recettes d'investissement

Le montant total des recettes d'investissement pour l'année 2019 s'élève à **1 383 305,99€** et à **64 500,13€** pour le budget annexe Bauges. Ainsi, elles se composent principalement des dotations aux amortissements, du FCTVA.

Des outils de gestion des déchets :

la matrice des coûts et la méthode ComptaCoût®

L'ADEME propose aux collectivités un outil et une méthode visant à améliorer la connaissance et la maîtrise des coûts au travers de la **Matrice des coûts et de la méthode ComptaCoût®, permettant de mettre en place une véritable comptabilité analytique du service déchets.**

La matrice est un cadre homogène et standard de présentation des coûts du service public de prévention et de gestion des déchets. Ce cadre est construit en colonnes selon une logique de flux de déchets (ordures ménagères, recyclables secs, déchets des déchetteries...) et en lignes avec les charges d'une part selon les étapes techniques de gestion (prévention, collecte, transport, traitement) et les produits d'autre part.

ComptaCoût® est une méthode de segmentation analytique des données comptables, qui facilite et permet de pérenniser le renseignement de la matrice.

La connaissance des coûts et leur analyse comparée sont des éléments essentiels pour permettre aux collectivités de suivre et maîtriser l'évolution des coûts de la gestion des déchets.

Il est important de préciser que les données qui vont suivre peuvent différer légèrement des résultats comptables présentés précédemment dans la mesure où la méthode **Comptacout®** traite de manière différenciée un certain nombre de dépenses.

Structure du coût par poste de charges en pourcentage et en € par habitant (tous flux confondus)

Les postes de charges

* référentiel 2017 : base des matrices nationales 2015

** référentiel 2018: base des matrices régionales 2017

Structure des charges	Charges en k€HT	Charges en %	Charges en € par hab.	Référentiel 2017 *	Référentiel 2018** Auvergne Rhône Alpes
Structure	1 873 k€	13,85	12,83 €		
Communication	282 k€	2,09	2,36 €	9 %	7 %
Prévention	544 k€	4,03	3,38 €	1 %	1 %
Précollecte	1 007 k€	7,45	6,75 €		
Collecte	5 854 k€	43,28	40,02 €	45 %	39 %
Transfert/transport	591 k€	4,37	3,83 €	8 %	9 %
Traitement	6 017 k€	44,49	45,60 €	37 %	44 %
Total charges matrice en k€HT	16 167 k€	119,55	114,77 €	100 %	100 %

Structure du coût par poste de produits en pourcentage et en € par habitant (tous flux confondus)

Les postes de produits

* référentiel 2017 : base des matrices nationales 2015

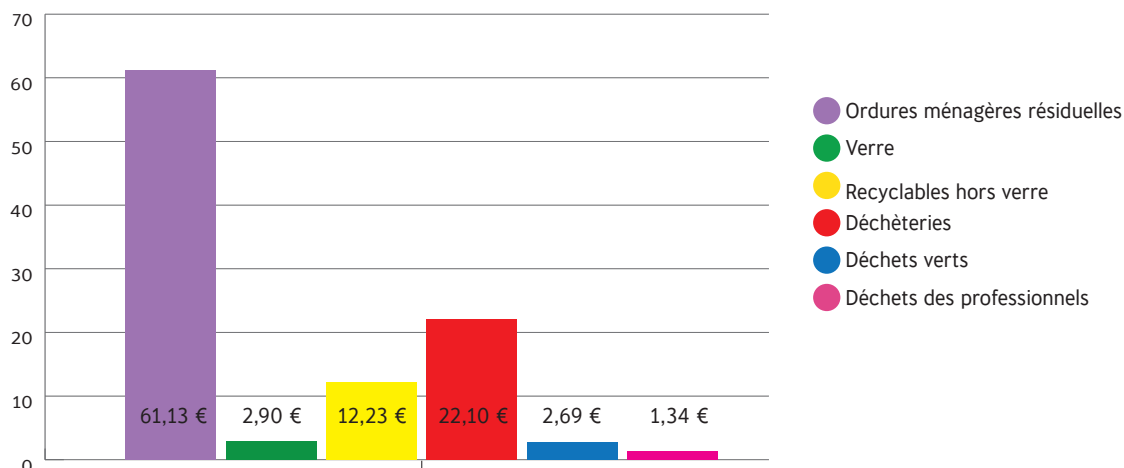
** référentiel 2018: base des matrices régionales 2017

Structure des produits	Produits en k€HT	Produits en %	Produits en € par hab.	Référentiel 2017 *	Référentiel 2018** Auvergne Rhône Alpes
Produits industriels (vente des matériaux, compost, prestations à des tiers)	892 k€	33%	6,59	38 %	39 %
Soutiens des éco-organismes agréés	1 647 k€	62%	12,18	50 %	57 %
Aides	135 k€	5%	1,00	11 %	4 %
Total produits matrice en €	2 674 k€	100%	19,77	100 %	100 %

Les coûts aidés en €/HT/hab. des flux

Les coûts des différents flux

Montants
€ HT/ habitant/an



Le coût aidé du service public

Le coût aidé du service public est le coût qui reste à la charge de la collectivité. Il est exprimé de façon globale, sans distinction de flux, sans distinction de charges et de produits.

Il représente l'ensemble des charges (structure, communication, prévention, collecte, traitement dont amortissements...) qui affectent le service, déduction faite des produits (ventes de matériaux, d'énergie, soutiens des éco-organismes agréés, aides).

Coût aidé en 2019 = 99.77 € HT par habitant

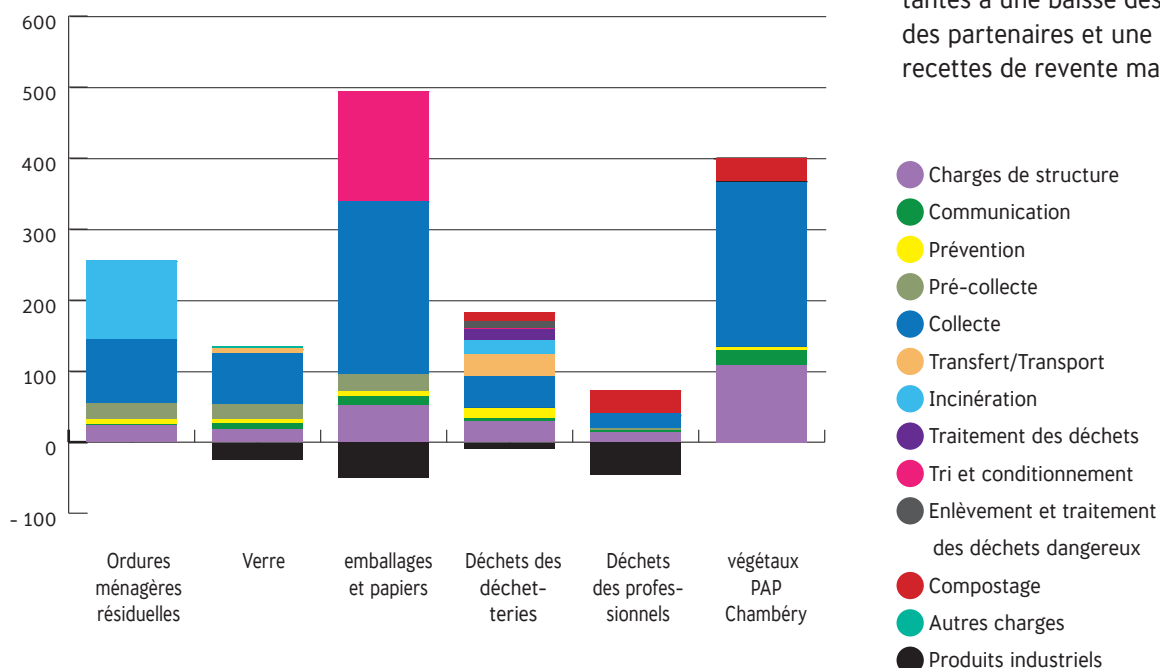
Coût aidé en 2018 : 95.10€ HT par habitant

Coût aidé en 2017 : 92.95€ HT par habitant

La répartition des charges par flux et par étape technique en € HT/tonne

Les coûts par étape technique et par flux

Année 2019
Montants € HT / tonne



Cette augmentation s'explique par de plus fortes charges, concomitantes à une baisse des soutiens des partenaires et une chute des recettes de revente matière.

Glossaire / Lexique

Agent de salubrité publique

Personnel en charge des opérations de collecte des déchets. On distingue différents métiers :

- > Ripeur : Agent sur le marchepied des BOM*, réalisant la récupération des bacs
- > Chauffeur : Agent en charge de la conduite et de l'entretien du camion
- > Collecteur : Agent pouvant effectuer les missions d'un ripeur ou d'un chauffeur
- > Grutier : Agent habilité à conduire un camion et de manœuvrer la grue* en vue de la collecte des conteneurs grand volume. Cet agent doit assumer l'entretien du camion.
- > Agent d'accueil des déchetteries

Amitri

Ancien terme désignant les agents en charge de la communication et la sensibilisation au sein de la direction de la gestion des déchets. Suite à la réorganisation du service en 2018, ce terme n'est plus utilisé.

Bac

Contenant mobile permettant de stocker les déchets en vue de leur collecte.

Types de bacs couramment utilisés par Grand Chambéry

- > 750 litres > 4 roues
- > 660 litres > 4 roues
- > 340 litres > 2 roues
- > 240 litres > 2 roues

Les bacs ont des couvercles jaunes ou marron selon le type de déchets qu'ils recueillent.

Les couvercles des bacs jaunes peuvent être dotés d'opercule* permettant de limiter les erreurs de tri.

Biodéchets

Le biodéchet (ou déchet organique) appartient à la catégorie des déchets biodégradables solides des ménages ou des entreprises qui comprennent les déchets alimentaires, les déchets verts, certains emballages fibreux. Ces biodéchets doivent être éliminés par compostage* ou méthanisation*.

Benne Ampliroll

Benne dont le volume peut atteindre 40m³, permettant de stocker des déchets de déchetterie* ou le verre.

Benne tasseuse (BT)

Véhicules destinés à transporter les déchets comportant un compartiment dans lequel les déchets sont tassés par un système de pelle arrière.

Benne à ordures ménagères (BOM)

Poids lourds destinés à transporter les déchets. Bennes tasseuses (BT)* de gabarit différent (exprimés par leurs poids : 26, 19, 12 ou 7,5 tonnes).

Bennes tasseuses équipée de grue *

Biomasse

La biomasse est la matière organique d'origine végétale, animale, bactérienne ou fongique, utilisable comme source d'énergie (bioénergies). Cette énergie peut en être extraite par combustion directe (ex : bois énergie), ou par combustion après un processus de transformation de la matière première, par exemple la méthanisation (biogaz, ou sa version épurée le biométhane) ou d'autres transformations chimiques.

Broyage des végétaux

Grand Chambéry fait la promotion du broyage des végétaux dans le but de réduire les quantités de déchets verts déposés en déchetterie*, mais surtout pour valoriser le broyat utile dans les jardins. L'agglomération met gratuitement des broyeurs à la disposition des habitants.

Collecte

Ensemble des opérations consistant à enlever les déchets et à les acheminer vers un lieu de transfert, de tri, de traitement ou une installation de stockage des déchets.

Collecte bilatérale

Méthode de collecte des deux côtés d'une rue en même temps. Dans les rues étroites et à sens unique, la collecte bilatérale peut être appliquée. Cependant, elle est à proscrire pour des raisons de sécurité lorsque la largeur de la voie à sens unique permet aux véhicules de doubler le camion à ordures.

Collecte hippomobile

La collecte hippomobile est la collecte sélective de déchets en centre-ville et en zones touristiques qui s'effectue par le biais d'une voiture de collecte, tirée par un ou deux chevaux. Depuis 5 ans, Grand Chambéry organise une collecte hippomobile des sapins de Noël.

Collecte sélective (CS)

Toute collecte qui sépare certains types de déchets en vue de leur valorisation. La collecte sélective représente majoritairement la collecte des emballages recyclables (conteneurs jaunes).

Centre de tri

Unité spécifique de regroupement, de tri et de conditionnement des déchets recyclables après collecte. A l'issue du processus, les déchets deviennent des matières premières secondaires qui sont utilisées dans la fabrication de nouveaux produits.

Le Centre de tri des emballages recyclables (poubelles jaunes) est communément appelé Centre de tri.

Compostage

Transformation des déchets organiques (ou biodéchets*), par des micro-organismes en un produit comparable à l'humus. Le compostage permet la réduction des OMR*.

Grand Chambéry promeut le compostage par la vente de composteurs individuels à prix réduit ou par l'installation de sites de compostage collectif.

Grand Chambéry gère également la plate-forme de compostage*.

Conteneur

Terme générique regroupant l'ensemble des contenants dédiés au stockage des déchets sur l'agglomération. On distingue plusieurs types d'équipement :

- > Bac*
- > Conteneurs enterrés (CE)
Le stockage des déchets est réalisé sous le niveau du sol, des péricopes permettent la dépose.
- > Conteneurs semi-enterrés (CSE)
- > Conteneurs aériens (CA)

Déchets

Tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit ou plus généralement tout bien meuble abandonné ou que son détenteur destine à l'abandon.

La loi précise que tout producteur d'un déchet est responsable de son élimination.

Déchets dangereux ou déchets diffus spécifiques (DDS)

Les déchets dangereux sont des déchets qui contiennent, en quantité variable, des éléments toxiques ou dangereux qui présentent des risques pour la santé humaine et l'environnement. Ils doivent faire l'objet de collecte adaptée en déchetterie.

Déchets inertes

Déchets qui ne subissent aucune modification physique, chimique ou biologique importante. Les déchets inertes ne se décomposent pas, ne brûlent pas et ne produisent aucune autre réaction physique ou chimique, ne sont pas biodégradables et ne détériorent pas d'autres matières avec lesquelles ils entrent en contact, d'une manière susceptible d'entraîner une pollution de l'environnement ou de nuire à la santé humaine.

Déchets ultimes

Les déchets ultimes, résultant ou non d'un traitement, sont des déchets qui ne sont plus susceptibles d'être traités dans les conditions techniques et économiques du moment, notamment par extraction de la part valorisable ou par la réduction de son caractère polluant ou dangereux (souvent, mais pas forcément, un "déchet de déchet").

Déchets verts

Matières végétales issues de l'exploitation, de l'entretien ou de la création de jardins ou d'espaces verts publics et privés ainsi que les déchets organiques des activités horticoles professionnelles ou municipales, à l'exception des supports de culture. Les déchets verts sont traités sur la plate-forme de compostage*.

DEEE ou D3E

Déchets d'équipements électriques ou électroniques incluant tous leurs composants, sous-ensembles et consommables spécifiques. Ils comprennent par exemple les produits « blancs » (électroménager), les produits « bruns » (TV, vidéo, radio, Hi-fi) et les produits gris (bureautique, informatique). Ils font l'objet d'une filière dédiée.

Déchet industriel banal (DIB)

Déchet résultant d'une activité industrielle ou commerciale sans caractère toxique: carton, bois, emballages divers... Ces déchets ne sont pas pris en charge par les collectes du service public.

Déchetterie

Site industriel dédié à la dépose des déchets spécifiques et encombrants des habitants. Un contrôle d'accès permet de limiter les accès des déchetteries publiques aux professionnels. Des déchetteries privées existent sur le territoire. Depuis 2017, l'accès en déchetterie est réglementé pour contrôler les différents usagers venant déposer des déchets. Les professionnels ont un accès restreint. Ces contrôles d'accès sont réalisés grâce à un système de lecture des plaques d'immatriculation. Les particuliers ont un accès illimité et gratuit, dans les règles de dépose définies dans le règlement des déchetteries.

Economie circulaire

L'économie circulaire désigne un modèle économique dont l'objectif est de produire des biens et des services de manière durable, en limitant la consommation et les gaspillages de ressources (matières premières, eau, énergie) ainsi que la production des déchets. Il s'agit de rompre avec le modèle de l'économie linéaire (extraire, fabriquer, consommer, jeter) pour un modèle économique « circulaire ».

Eco-organisme

Un éco-organisme est une société de droit privé détenue par les producteurs et distributeurs pour prendre en charge, dans le cadre de la Responsabilité élargie du producteur* (REP), la fin de vie des produits ou des équipements qu'ils mettent sur le marché.

Encombrant

Les encombrants sont des objets volumineux provenant des usagers dont les dimensions ou les quantités sont telles qu'ils ne peuvent être déposés dans les bacs ou les conteneurs. Gros électroménager, Meubles, Matelas, Sommier, Déchets d'activités de bricolage ou travaux (planches, gravats...), Végétaux, Grands cartons, Séchoir, Vélo...

Ces déchets doivent être réutilisés dans le cas où leur état le permet ou traité spécifiquement. Les déchetteries* sont les sites adaptés pour ces déchets.

Gourmet bag

La marque Gourmet Bag est mise à disposition par le service public afin de participer à la prévention du gaspillage alimentaire en restauration commerciale. Le doggy bag à l'américaine devient le gourmet bag à la française : une nouvelle appellation, plus valorisante et gourmande.

Grue

Véhicules de 26 ou 32 tonnes destinés à transporter les déchets. Equipé d'une benne tasseuse et d'une grue pour le levage des conteneurs grand volume*, ce sont les plus gros véhicules du parc.

Haut-le-pied

Le haut-le-pied est une expression utilisée pour désigner tout déplacement d'un véhicule de collecte sur le territoire en dehors de toute opération de collecte.

Kinshofer

C'est le nom du système de levage des conteneurs grand volume (nom du fabricant). Ce dispositif est performant et permet une opération de collecte sécurisée.

Mâchefers

Résidus solides relativement grossiers issus de l'incinération de déchets et que l'on extrait à la base du four et qui subissent différentes étapes de refroidissement et de traitement (filtration et/ou neutralisation). Une fois stabilisés, les mâchefers peuvent être utilisés en sous couche routière notamment.

Matière première secondaire

Matériaux issus du recyclage de déchets et pouvant être utilisés en substitution totale ou partielle de matière première vierge.

Méthanisation

L'idée est de récupérer le gaz issu de la dégradation des matières organiques enfouies dans les centres de stockage. La méthanisation consiste donc en une fermentation biologique grâce à une flore bactérienne. Elle permet de récupérer plus facilement le gaz qui, sinon, s'échappe dans l'atmosphère. Elle réduit également la proportion de déchets ultimes dans les décharges et se traduit par une meilleure maîtrise de la pollution et des nuisances liées au traitement des ordures ménagères. Une fois valorisé, le biogaz peut servir à produire de l'électricité, de la chaleur ou être utilisé comme carburant propre.

Maxity

Nom de la marque du petit camion de collecte, pouvant transporter jusqu'à 2 tonnes de déchets. Grand Chambéry en possède deux.

Molok

Marque de conteneurs grand volume* qui a laissé son nom pour dénommer l'ensemble des conteneurs grand volume. Ne travaillant plus avec cette marque, Grand Chambéry n'utilise plus ce terme.

Ordures ménagères (OM)

Terme générique représentant l'ensemble des déchets issus des ménages. On peut aussi utiliser l'appellation DM : déchets ménagers.

Ordures ménagères résiduelle (OMR)

Ainsi désignés les déchets qui restent après des collectes sélectives. Cette fraction de déchets est à déposer dans les poubelles marron. La composition des ordures ménagères résiduelles varie selon les lieux en fonction des types de collecte.

Le règlement de collecte précise que les OMR sont à déposer en sacs fermés pour limiter les nuisances.

Les OMR sont souvent appelées OM.

Opercule

Il s'agit d'un petit couvercle, d'un volet métallique ou de languettes en caoutchouc permettant de fermer l'ouverture réduite d'un bac ou d'un conteneur.

Cette ouverture réduite, fréquentes sur les contenants destinés au verre et aux emballages recyclables, permet aux usagers de déposer leurs déchets en vrac tout en limitant les erreurs de tri (l'opercule exclut les sacs et encombrants).

Packmat

Engin de compaction des bennes de déchetterie.

Piaggio

Nom de la marque des petits véhicules de collecte adaptés aux rues piétonnes utilisés à Grand Chambéry pour réaliser diverses missions quotidiennes.

Plate-forme de compostage

Grand Chambéry a mis en place un site permettant de regrouper l'ensemble des déchets verts issus des déchetteries et de l'activité des professionnels. Ces végétaux sont ensuite broyés, mis en andains pour favoriser la fermentation (6 à 9 mois) qui permet la création du compost, après un criblage.

Point d'apport volontaire (PAV)

Principe de collecte qui consiste à demander à l'usager de déposer ses déchets dans un point de regroupement de bacs*, de CGV* ou de conteneurs aériens*. Ces points sont accessibles librement.

Point noir

Point de collecte réputé pour être complexe à traiter en lien à des problèmes d'exploitation (incivisme, accessibilité du véhicule, non conformité...)

Point de regroupement (PR)

Site de stockage de bacs roulant collectifs permettant la dépose des déchets des usagers d'un secteur identifié, par exemple des bacs positionnés dans l'entrée d'une résidence, à disposition des habitants de cette résidence.

Prévention des déchets

La Prévention est l'ensemble des actions réalisées avant l'abandon d'un produit et contribuant à la réduction de la quantité et / ou de la nocivité des déchets.

Recyclage

Réintroduction directe d'un déchet dans le cycle de production dont il est issu en remplacement total ou partiel d'une matière neuve. Par exemple : refondre des bouteilles cassées pour en faire des neuves. Les journaux, les magazines, le verre peuvent être recyclés si leur collecte est assurée de façon sélective. Produits textiles et matières fermentescibles ne peuvent être recyclés.)

Réemploi

toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui ne sont pas encore des déchets sont utilisés de nouveaux pour un usage identique à celui pour lequel ils ont été conçus (1 produit est donné par son propriétaire à 1 tier, qui lui donnera une seconde vie).

Responsabilité élargie du producteur (REP)

La notion de « responsabilité élargie du producteur » (REP) désigne des démarches et dispositifs qui restaurent la responsabilité du producteur de produits manufacturés pour ce qui concerne la gestion des déchets finaux ou intermédiaires générés par les produits qu'il a fabriqués ou mis sur le marché. C'est une des solutions cherchant à internaliser les coûts externes d'un produit jusqu'à sa fin de vie, et à réduire la production de déchets.

Souvent les producteurs s'associent en filière pour gérer collectivement cette responsabilité.

Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères (REFIOM)

Résidus solides obtenus après traitement chimique des fumées d'incinération de déchets ménagers. Il s'agit de piéger les gaz acides, poussières, métaux lourds, oxydes d'azote et dioxines, afin d'épurer les fumées à plus de 99 % avant leur rejet à l'atmosphère. Composés essentiellement de cendres volantes (poussières), les REFIOM sont stabilisés et conditionnés avant d'être éliminés en installation de stockage de déchets dangereux.

Refus de tri

déchet déposé dans le bac jaune, mais non conforme, et non recyclé à l'issue du tri industriel.

Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)

Les communes ou groupements de commune peuvent instituer, à la place de la taxe d'enlèvement sur les ordures ménagères (TEOM), une redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM). La REOM est établie en fonction du service rendu, c'est-à-dire du volume des ordures enlevées. Différentes tarifications sont possibles (combinaison d'une part fixe et d'une part proportionnelle, fixation d'un forfait par foyer ou d'un montant par personne multiplié par le nombre de personnes habitant le foyer...).

Réutilisation

toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui sont devenus des déchets (déposés en benne de déchetterie par ex), sont utilisés de nouveau après une phase de préparation en vue de leur réutilisation.

Redevance spéciale (RS)

La redevance spéciale est le mode de facturation à leur coût réel, par la collectivité, aux gros producteurs de déchets assimilables aux ordures ménagères dépassant les prestations de collecte et de traitement.

Sygetrak

Logiciel embarqué dans les différents véhicules de collecte permettant d'avoir un suivi en temps réel des différentes opérations et problématiques de collecte.

Taux de recyclage

Le taux de recyclage est un indicateur qui cherche à approcher la proportion dans laquelle un volume de déchets est retraité en substances, matières ou produits en substitution à d'autres substances, matières ou produits. Il s'exprime sous la forme d'un pourcentage, et donc d'un rapport entre un numérateur et un dénominateur. Comme tout indicateur, il repose sur une série de conventions. Ces conventions conditionnent le résultat obtenu.

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)

La taxe d'enlèvement sur les ordures ménagères (TEOM) s'applique à toute propriété soumise à la taxe foncière bâtie (TFB). Elle s'applique au contribuable propriétaire mais également à l'usufruitier du bien. Elle apparaît sur l'avis de la taxe foncière. Les bases sont celles de la taxe foncière bâtie. La TEOM est établie sur la moitié de la valeur locative cadastrale du bien imposé.

Textiles – linges – Chaussures (TLC)

Eco-organisme en charge de la gestion des bornes de récupération des textiles, du linge de maison et des chaussures. TLC est devenu le terme permettant d'identifier la gestion de ce flux.

Totem de tri

Équipement mobile permettant de mettre en place ponctuellement des poubelles permettant le tri des déchets sur des manifestations. Grand Chambéry prête de nombreux équipements de gestion des déchets aux organisateurs de manifestations.

Traitement des déchets

Réduction, dans des conditions contrôlées, du potentiel polluant initial des déchets et/ou des flux de déchets à mettre en décharge.

Tri à la source

Séparation des déchets par type de matériau réalisé par le particulier ou les employés de collecte.

Tri sélectif

Le tri sélectif des déchets et la collecte sélective sont des actions consistant à séparer et récupérer les déchets selon leur nature pour leur donner une « seconde vie », le plus souvent par le recyclage évitant ainsi leur simple élimination par incinération ou stockage.

UVETD (Unité de Valorisation Énergétique et de Traitement des Déchets)

UVETOM (Unité de Valorisation Énergétique et de Traitement des Ordures ménagères)

UIOM (Unité d'incinération des ordures ménagères)

Incinérateur des déchets géré par Savoie déchets

Valorisation

Terme générique recouvrant le réemploi, la réutilisation, le recyclage ou la régénération des déchets.

Valorisation biologique

Mode de traitement des déchets organiques* par compostage* ou méthanisation*.

Valorisation énergétique

Récupération des calories contenues dans les déchets incinérés, permettant la production d'énergie thermique ou électrique.

Valorisation matière

Mode de traitement des déchets, permettant leur réemploi, réutilisation ou recyclage. Par exemple : déchets issus de la collecte sélective et recyclés, mâchefers valorisés en sous-couches routières...).

Valorisation organique des déchets

Utilisation pour amender les sols de compost, digestat ou autres déchets organiques transformés par voie biologique.

